

**L'évolution de l'insertion sur le marché  
du travail et de la formation des familles  
des générations de jeunes Canadiens,  
1976-2001**

**Benoît Laplante**

URBANISATION, **INRS** CULTURE ET SOCIÉTÉ





**L'évolution de l'insertion sur le marché du travail  
et de la formation des familles des générations  
de jeunes Canadiens, 1976-2001**

Benoît Laplante, professeur

Centre Urbanisation, Culture et Société  
Institut national de la recherche scientifique

Février 2008

Responsabilité scientifique : Benoît Laplante  
[benoit\\_laplante@ucs.inrs.ca](mailto:benoit_laplante@ucs.inrs.ca)  
Institut national de la recherche scientifique  
Urbanisation, Culture et Société

Institut national de la recherche scientifique  
Urbanisation, Culture et Société  
385, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2X 1E3

Téléphone : (514) 499-4000  
Télécopieur : (514) 499-4065

[www.ucs.inrs.ca](http://www.ucs.inrs.ca)

ISBN 2-89575-142-7

Dépôt légal : - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008  
- Bibliothèque et Archives Canada

© Tous droits réservés

## Table des matières

Remerciements.....	i
Résumé.....	i
Section 2 : Recension des écrits.....	3
Section 2.1 : L'insécurité économique et la fécondité.....	3
Section 2.2 : L'insécurité économique reliée à l'emploi.....	5
Section 2.3 : La mesure de l'insécurité économique.....	8
Section 3 : Données.....	9
Section 4 : Méthode.....	10
Section 5 : Présentation et analyse des résultats.....	14
Section 5.1 : La trajectoire d'insertion socio-économique.....	15
5.1.1 : L'évolution du statut d'activité.....	15
5.1.2 : L'évolution du type d'emploi occupé.....	23
5.1.3 : L'évolution de la durée de l'emploi.....	32
5.1.4 : L'évolution de la trajectoire des études.....	35
Section 5.2 : La trajectoire de formation des unions et des familles.....	39
5.2.1 : L'évolution du statut d'être en couple et d'avoir des enfants.....	39
5.2.2 : L'évolution de l'âge du premier enfant.....	44
Bibliographie.....	52



## **Remerciements**

L'auteur remercie les différentes personnes qui ont collaboré à la préparation de ce rapport, notamment Martine St-Amour, qui a révisé le texte, et Viviane Brouillard, qui a mis en forme les figures.



## Résumé

### *Contexte et objectifs*

Cette étude fait partie d'un projet plus vaste dont l'objectif est d'étudier les transformations récentes de l'insertion socioprofessionnelle, de la formation de la famille et de la fécondité à la lumière de la notion d'insécurité socio-économique.

L'objectif de cette étude est de décrire l'évolution, au fil du temps et des générations, de l'insertion socio-économique et de la formation des unions et des familles chez les jeunes Canadiens et Canadiennes de 1976 à 2001. Elle vise précisément à répondre aux deux questions suivantes :

- Premièrement, la trajectoire d'insertion socio-économique des jeunes s'est-elle dégradée entre 1976 et 2001 ?
- Deuxièmement, la trajectoire de formation des unions et des familles des jeunes s'est-elle modifiée parallèlement à leur trajectoire d'insertion socio-économique ?

Il n'existe pas, au Canada, de données qui permettent d'étudier *véritablement* l'évolution de ces trajectoires au cours de la période qui nous intéresse parce que personne n'a recueilli l'information nécessaire sur cette période au moyen d'une enquête rétrospective ou prospective. Il est cependant possible d'obtenir une succession de « portraits » instantanés des différentes générations et des différentes classes d'âge en triant de manière appropriée les données de l'*Enquête sur la population active*. Ces portraits sont le résultat de trajectoires individuelles qui ont vraiment existé et laissé des traces, mais auxquelles nous n'avons pas accès directement. Il s'agit donc de tenter de décrire ces trajectoires, et surtout leurs transformations au fil du temps, sans que celles-ci aient vraiment été observées. L'absence d'information appropriée nous force à travailler de manière donc de façon indirecte.

### *Résultats*

L'insertion socio-économique des jeunes est devenue plus difficile entre 1976 et 2001, autant chez les hommes que chez les femmes. L'allongement de la période d'insertion économique et l'accroissement de l'incertitude socio-économique a surtout touché les jeunes de 20 à 29 ans, et plus particulièrement les 20 à 24 ans.

Les 20 à 29 ans ont notamment été confrontés à un changement dans la structure des emplois à temps plein qui favorise l'insécurité, soit le transfert d'emplois à temps plein dans le secteur public vers des emplois à temps plein dans le secteur privé.

Les 20 à 29 ans, et notamment les 20 à 24 ans, semblent se prémunir contre l'augmentation des risques sociaux reliés au marché du travail en poursuivant des études postsecondaires dans des proportions de plus en plus importantes au fil du temps et des générations.

Cette situation représente une détérioration de la situation économique des 20 à 29 ans entre 1976 et 2001 et entraîne le report de leur insertion socio-économique aux âges les plus propices à la formation des familles et des unions.

L'étude de la formation des unions et des familles des générations de Canadiens âgés de 20 à 34 ans entre 1976 et 2001 montre qu'être en couple et/ou avoir des enfants est de moins en moins commun. C'est d'autant plus vrai chez les hommes de 20 à 24 ans, dont la proportion ayant au moins un enfant a connu une importante diminution

entre 1976 et 2001. Pour ce même groupe d'âge, la proportion d'hommes vivant seuls dépasse les 80 % en 2001. C'est toutefois chez les hommes de 30 à 34 ans que l'on remarque la plus forte augmentation de la proportion de personnes vivant seules entre 1976 et 2001, la majorité d'entre eux n'ayant de plus toujours pas d'enfant en 2001.

Les jeunes Canadiennes ont suivi les mêmes tendances, les proportions de femmes vivant seules et sans enfants ayant augmenté entre 1976 et 2001. Ces proportions sont toutefois plus faibles que chez les hommes.

Finalement, tant les hommes que les femmes semblent repousser de plus en plus les premières naissances vers la trentaine.

### *Conclusion*

Les jeunes hommes et les jeunes femmes dans la vingtaine ont eu, d'une génération à l'autre, à s'insérer sur un marché du travail offrant des emplois plus incertains. Ces jeunes ont de plus en plus retardé leur insertion professionnelle en investissant de manière croissante dans l'éducation postsecondaire. La trajectoire de formation des unions et des familles des jeunes s'est modifiée parallèlement à la trajectoire d'insertion socio-économique. En plus de l'allongement de la période d'insertion socio-économique et de l'augmentation de l'incertitude associée aux emplois occupés durant cette partie de leur vie, la trajectoire de mise en union témoigne d'une perte d'importance de la vie en couple et avec enfants.

## Section 1 : Introduction

Cette étude fait partie d'un projet plus vaste dont l'objectif est d'étudier les transformations récentes de l'insertion socioprofessionnelle, de la formation de la famille et de la fécondité à la lumière de la notion d'insécurité socio-économique. Alors qu'une part importante de la recherche démographique porte sur l'effet d'éléments spécifiques comme le travail des femmes ou la qualité des emplois des hommes sur la nuptialité ou la fécondité, nous tentons plutôt de relier les transformations récentes du rythme de la formation de la famille à un changement économique profond, amorcé depuis le début des années 1970, qui transfère aux individus et aux familles une part plus grande des risques sociaux.

Il est admis, en démographie, que la faible fécondité observée depuis quelques décennies en Occident pourrait avoir été causée, au moins en partie, par un changement des conditions du marché de l'emploi chez les jeunes au cours de la même période (McDonald, 2001). Cette idée peut être vue comme la généralisation de l'hypothèse de V. K. Oppenheimer (1994), qui suggère que le report du mariage ou son remplacement par la cohabitation vient de ce que la situation économique des jeunes hommes s'est détériorée au fil des générations. On la retrouve, sous une forme ou une autre, dans un bon nombre d'études faites sur les liens entre les études, le travail et les différentes étapes de la formation de la famille, notamment chez Engelhardt, Kögel et Prskawetz (2004), Engelhardt et Prskawetz (2004), Lapiere-Adamczyk, Le Bourdais et Lehrhaupt (1995), Ravanera, Rajulton et Burch (1998), Ravanera, Rajulton et Burch (2003) et Ravanera, Rajulton, Burch et Le Bourdais (2002).

Nous croyons que cette vision est peut-être un peu étroite. Certains travaux menés dans d'autres disciplines et peu connus ou peu cités par les démographes conduisent à penser qu'une explication possible de la faible fécondité des pays occidentaux développés est que la désocialisation des risques, c'est-à-dire le transfert vers les individus des risques sociaux qui étaient autrefois assumés par l'État ou les entreprises ou encore gérés par des assurances (Castel, 1995), atteint de manière très forte les jeunes en âge de former des familles.

Dans cette optique, la caractéristique la plus déterminante de l'emploi d'une personne en âge de former une famille n'est pas le niveau de revenu qu'il procure, mais plutôt le fait qu'il permette ou non à cette personne de considérer que sa situation est suffisamment stable et assurée pour remplir les obligations financières récurrentes et croissantes qu'implique la fondation d'une famille. Toujours dans cette optique, le fait que les jeunes retardent, reportent ou renoncent à former une famille ne tient pas au retard de l'insertion socio-économique qu'entraîne le prolongement des études, mais bien au fait que l'accès à un emploi stable et assuré ne survient plus à un moment où l'on est encore jeune, ou encore ne suit plus rapidement la fin des études.

Esping-Andersen (1999) considère que les dispositifs qui forment l'« État-providence », mis en place progressivement par la plupart des pays occidentaux à la suite de la Grande Dépression des années 1930 et qui existent toujours sous diverses formes de nos jours, sont une réponse à l'incapacité des marchés et des ménages à gérer adéquatement et complètement les risques sociaux. Par risques sociaux, Esping-Andersen fait référence aux risques liés aux groupes sociaux, aux risques liés à la trajectoire de vie et aux risques intergénérationnels. Dans cette terminologie, les risques liés aux groupes sociaux sont les risques économiques spécifiques (chômage, insécurité économique, etc.) auxquels sont soumises certaines strates de la société, notamment les jeunes. Les risques liés à la trajectoire de vie

sont les risques particuliers associés aux divers stades de la vie, dont ceux de l'insertion socio-économique et de la formation des unions et des familles. Finalement, les risques intergénérationnels renvoient à la possibilité de la reproduction, d'une génération à l'autre, de l'inégalité des chances<sup>1</sup>.

L'étude complète de ce sujet dépasse les objectifs du présent rapport. Au Canada, il est de plus impossible d'étudier véritablement cette question. Pour y parvenir, il faudrait disposer de microdonnées permettant d'étudier les liens entre la biographie de travail, l'évolution du revenu à l'échelle individuelle et la succession des événements par lesquels se forme la famille. On peut recueillir de telles données au moyen d'enquêtes socio-économiques longitudinales rétrospectives ou prospectives, mais le Canada n'a pas mené de telles enquêtes. L'information qui aurait permis d'étudier directement et de manière causale les effets de la transformation économique amorcée au début des années 1970 sur la formation des familles sera donc toujours inaccessible. Il demeurera seulement possible d'étudier directement les effets de l'insécurité socio-économique sur une courte période, dans la mesure où, au même moment, tous les individus ne sont pas soumis au même niveau d'insécurité socio-économique.

L'*Enquête sur la population active* (EPA) est la seule source d'informations qui permette d'examiner, et encore seulement de manière descriptive, les liens entre l'insécurité socio-économique et la formation de la famille au cours de la période où s'est réalisé le changement économique qui a transféré une part plus importante des risques sociaux vers les individus et les familles.

L'objectif global, mais forcément limité de cette étude, est de décrire, au fil du temps et d'une génération à l'autre, l'évolution de l'insertion socio-économique et de la formation des unions et des familles chez les jeunes Canadiens et Canadiennes de 1976 à 2001. Plus précisément, cette étude vise à répondre aux deux questions suivantes :

- Premièrement, la trajectoire d'insertion socio-économique des jeunes s'est-elle dégradée entre 1976 et 2001 ?
- Deuxièmement, la trajectoire de formation des unions et des familles des jeunes s'est-elle modifiée parallèlement à leur trajectoire d'insertion socio-économique

Nous avons déjà expliqué qu'il n'existe pas, au Canada, de données qui permettent d'étudier *vraiment* ces trajectoires au cours de la période qui nous intéresse. Nous ne prétendons donc pas étudier ce qui ne peut pas l'être. Il n'en reste pas moins que la succession des « portraits » instantanés que l'on peut obtenir des différentes générations et des différentes classes d'âge en triant de manière appropriée les données de l'EPA est le produit de ces trajectoires individuelles auxquelles nous n'aurons jamais accès, mais qui ont tout de même existé et laissé des traces. Notre pari est de parler de ces trajectoires, et surtout de leurs transformations au fil du temps, sans pouvoir les observer véritablement. On nous permettra d'évoquer ces trajectoires à jamais inaccessibles puisque leur existence en soi permet d'interpréter

---

<sup>1</sup> Esping-Andersen utilise le mot « génération » au sens qu'il a dans le langage courant, la génération des enfants succédant à la génération des parents. Dans le reste de notre texte, on entendra généralement ce mot au sens spécial qu'il a habituellement en démographie, où il est synonyme de « cohorte ». Les personnes nées au cours de la même période, généralement au cours de la même année ou au cours de la même période de cinq ans, appartiennent ainsi à la même génération, les membres d'une génération ne pouvant jamais être les parents des membres de la génération suivante ou les enfants des membres de la génération précédente.

la succession d'instantanés émanant des données qui existent sur la transformation de la société canadienne selon l'angle qui nous intéresse.

Dans le cadre de cette étude, nous entendons par insertion socio-économique la trajectoire d'entrée sur le marché du travail, même si cette trajectoire n'est pas observable directement. Nous posons qu'une trajectoire de bonne qualité permet d'occuper relativement rapidement un emploi dont les conditions sont de nature à réduire l'incertitude socio-économique de ceux qui les occupent. À l'opposé, une trajectoire de mauvaise qualité ne permet pas d'occuper rapidement un tel emploi et est plutôt constituée d'une suite d'emplois dont les conditions ne réduisent pas l'incertitude socio-économique et peuvent même l'augmenter.

À notre connaissance, aucune recherche portant sur la possible détérioration de la trajectoire d'insertion socio-économique des jeunes et sur ses liens possibles avec l'évolution de la trajectoire de formation des familles n'a été effectuée pour l'ensemble du Canada dans un contexte longitudinal et générationnel couvrant une si longue période : 1976- 2001<sup>2</sup>. Cela constitue le principal apport original de cette étude. Les deux questions de recherche identifiées dans ce projet permettront donc, dans une optique descriptive, de mettre en lumière une possible détérioration de la trajectoire d'insertion socio-économique des jeunes et l'influence que cette détérioration pourrait avoir eu sur la formation des familles de 1976 à 2001.

Cela dit, afin de mieux cerner le processus d'insertion socio-économique des jeunes Canadiens, il est nécessaire de tenir compte de la poursuite des études chez les jeunes adultes. Il s'en suit que pour répondre adéquatement aux deux questions de recherche, nous analyserons trois trajectoires distinctes, mais probablement liées : la trajectoire d'insertion professionnelle, la trajectoire de poursuite des études postsecondaires et la trajectoire de formation de la famille.

Leur utilisation n'étant pas encore uniforme dans la littérature scientifique (Osberg, 1998), nous utiliserons les termes « incertitude », « vulnérabilité », « précarité » et « insécurité » socio-économique de façon indifférenciée tout au long du texte.

## **Section 2 : Recension des écrits**

Le but de cette étude est d'introduire la notion d'insécurité socio-économique, développée notamment en économie du travail ainsi que dans le domaine de l'analyse des politiques, dans la recherche démographique sur la transition à l'âge adulte et la formation de la famille. Notre recension des écrits ne se concentre donc pas sur les études démographiques, dont nous avons rapidement cité quelques-unes dans l'introduction, mais plutôt sur les études économiques qui ont cherché à définir ou rendre opératoire la notion d'insécurité socio-économique ainsi que sur celles qui ont tenté de relier cette notion à la formation de la famille.

### ***Section 2.1 : L'insécurité économique et la fécondité***

Certains écrits semblent indiquer que l'insécurité économique peut influencer la fécondité. Par exemple, Meron et Widmer (2002) tentent d'examiner l'influence de l'insécurité économique sur le calendrier des naissances en se posant les questions suivantes :

---

<sup>2</sup> Légaré et Ménard (2006) ont abordé des thèmes similaires dans leur article intitulé *Les générations X et Y du Québec, vraiment différentes des précédentes*, mais traités de façon différente dans leurs efforts de caractérisation des générations X et Y. Par ailleurs, ces auteurs se limitent exclusivement à étudier le cas du Québec.

Mais comment va réagir une jeune femme qui vit en couple sans enfant lorsqu'elle est confrontée à une période de chômage ? Va-t-elle avancer son éventuel projet de maternité à la faveur du temps « libre » qui lui est ainsi imposé ? Ou bien, au contraire, y renoncerait-elle temporairement devant l'incertitude sur l'avenir et les difficultés matérielles liées à la recherche d'un emploi ? (p.327)

Les auteures s'intéressent précisément au cas de la première naissance. Elles décrivent tout d'abord le contexte socio-économique français depuis le début des années 1970 et concluent qu'il s'est détérioré pour les jeunes femmes et les jeunes en général. En effet, en citant certains auteurs, Meron et Widmer affirment que le chômage s'est largement accru en France depuis le début des années 1970, qu'il frappe tout particulièrement les jeunes et encore plus durement les femmes. Elles stipulent également, en se référant à de nombreux ouvrages, que malgré une amélioration à la fin des années 1990, « le taux de chômage des jeunes reste très élevé et leurs emplois sont particulièrement sensibles aux fluctuations de la conjoncture, surtout pour les moins diplômés et pour les derniers arrivés sur le marché du travail » (p. 331). Ainsi, les auteures prétendent que

le contexte dans lequel les jeunes d'aujourd'hui s'insèrent dans la vie professionnelle et adulte est beaucoup plus difficile que du temps de leurs parents; les perspectives d'avenir des jeunes adultes, notamment en termes de carrières salariales, en sont bouleversées (Baudelot et Establet, 2000), ce qui n'est certainement pas sans influence sur la constitution des familles.

Afin d'examiner l'influence de l'insécurité économique sur le calendrier des naissances, elles ont utilisé les données récoltées auprès des femmes interrogées dans l'enquête *Jeunes et carrières* réalisée en 1997 par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques). Dans cette enquête nationale, l'on retrouve un calendrier annuel rétrospectif des événements familiaux, résidentiels et professionnels concernant l'individu depuis l'année de ses 16 ans, ce qui permet de réaliser, comme l'ont fait les auteures, une analyse des biographies (*event history analysis*). Pour des raisons d'homogénéité des données et de recul suffisant par rapport au début de la période de vie féconde, les auteures ont d'abord privilégié le calendrier des femmes âgées de 31 à 45 ans en 1997 (nées de 1952 à 1966), pour ensuite examiner si les tendances observées se sont poursuivies chez les plus jeunes, âgées de 24 à 29 ans (nées de 1968 à 1973).

À l'aide de mesures descriptives renforcées par des analyses semi-paramétriques de Cox, les auteures ont conclu que le chômage retarde la venue du premier enfant chez les jeunes femmes vivant en couple.

La confrontation avec une période de chômage a incité celles qui sont nées entre 1952 et 1973 à reporter la venue d'un premier enfant en attendant des jours meilleurs. On a montré que cette tendance est encore plus accusée lorsque la femme est peu diplômée et appartient aux générations les plus récentes. (p.348)

De plus, les auteures montrent que les périodes d'inactivité et de chômage n'ont pas les mêmes effets sur la fécondité. « L'inactivité, surtout au début de la vie conjugale, correspond à des premières maternités beaucoup plus rapides (en opposition à l'emploi, au chômage ou à la poursuite des études), qui reflètent sans doute des projets d'enfant avancés. » (p.348). De façon générale, les auteures avancent que :

Les femmes qui sont dans une situation précaire sur le marché du travail retardent la venue du premier enfant tant que leur projet d'emploi stable ou de fin d'études n'est pas réalisé. Dans une société où la contraception permet le plus souvent de maîtriser le moment de devenir mère et où l'activité professionnelle des femmes est progressivement devenue la norme, les projets et calendriers familiaux tiennent compte de la situation professionnelle vécue et anticipée par les femmes. (p.349)

Ahn et Mira (2000) soutiennent également que la précarité économique peut avoir un effet sur la fécondité. En examinant à l'aide de méthodes descriptives un panel de statistiques agrégées sur la fécondité entre 1970 et 1995 provenant de 21 pays de l'OCDE, les auteurs pensent que le déclin de la fécondité en Espagne, en Grèce, en Irlande et en Italie a été en partie causé par des taux de chômage élevés chez les jeunes durant cette période (p.679).

D'autres auteurs s'intéressent aux effets que l'insécurité économique peut avoir sur certains déterminants de la fécondité. Mongeau, Neill et Le Bourdais (2001) se penchent sur l'effet de l'insécurité économique sur la formation de la première union au Canada. À l'aide d'un échantillon de 3 059 hommes et de 3 529 femmes provenant de l'*Enquête sociale générale* (ESG) de 1995 et au moyen de l'analyse des biographies, les auteures cherchent entre autres à vérifier si certaines hypothèses, dont une attribuée à Oppenheimer (1994), valent pour la situation canadienne. Selon Oppenheimer (1994), la détérioration du statut socio-économique des hommes, plutôt que la progression de l'emploi féminin, aurait causé le déclin observé du mariage. Selon les auteures, les « difficultés d'insertion des hommes – surtout des plus jeunes – dans une carrière stable auraient pour effet de retarder leur entrée dans le mariage ». En définissant la précarité économique comme étant la résultante d'une éducation faible et d'une interruption de travail de plus de six mois et à l'aide d'un modèle semi-paramétrique de Cox, les auteures en arrivent à la conclusion que la précarité en emploi des jeunes hommes a un effet sur la baisse du mariage puisque les hommes ayant subi une interruption de travail de plus de six mois se marient moins que les autres. Les auteures reconnaissent cependant que l'impossibilité d'obtenir des renseignements sur les revenus et d'autres variables concernant les individus en raison des contraintes de l'enquête rend leur concept de précarité incomplet.

## ***Section 2.2 : L'insécurité économique reliée à l'emploi***

Plusieurs études laissent croire que la trajectoire d'entrée sur le marché du travail s'est effectivement dégradée entre 1976 et 2001. Beaudry, Lemieux et Parent (2000) imputent à des conditions de travail défavorables aux jeunes la chute du taux de participation chez les jeunes hommes de 15 à 24 ans. En utilisant des données annuelles de l'*Enquête sur la population active* de 1976 à 1998 pour les mois de janvier à mai et de septembre à décembre, Beaudry, Lemieux et Parent ont décelé une baisse importante des taux de participation au marché du travail chez les hommes et les femmes de 15 à 24 ans entre 1989 et 1997. La chute du taux de participation a été plus marquée chez les 15 à 19 ans, avec une baisse de 10 points de pourcentage durant les années 1990. Beaudry, Lemieux et Parent ont toutefois trouvé qu'une telle chute du taux de participation ne s'est pas produite au cours de cette même période chez les plus de 24 ans. L'analyse de la décision de participer au marché du travail au moyen d'un modèle économétrique multivarié, dont les variables indépendantes comprennent entre autres la fréquentation scolaire et les conditions économiques, permet à ces auteurs de conclure que chez les hommes de 15 à 19 ans, la baisse du taux de participation a été causée principalement par des

conditions économiques leur étant défavorables sur le marché du travail<sup>3</sup>. Chez les hommes de 20 à 24 ans, la baisse du taux de participation est également causée par la hausse du rendement de l'éducation. La chute du taux de participation des femmes de 15 à 24 ans au cours de la même période serait aussi principalement attribuable à la hausse du rendement de l'éducation<sup>4</sup>.

En plus de moins participer au marché du travail, les jeunes des générations récentes semblent percevoir des revenus relatifs moindres que ceux des générations antérieures. Beaudry et Green (2000) ont tenté d'établir, à l'aide de données de l'*Enquête sur les finances des consommateurs*, les tendances des profils âge-revenu de cohortes successives de Canadiens âgés de 25-26 ans entre 1971 et 1993. Beaudry et Green ont découvert qu'entre 1981 et 1993, la différence entre le salaire moyen des travailleurs masculins âgés de 45 à 55 ans et le salaire moyen des travailleurs masculins âgés de 25 à 35 ans s'est accrue de 18 % en faveur des travailleurs âgés 45 à 55 ans<sup>5</sup>. Les auteurs entrevoyaient deux hypothèses pour expliquer ce fait: ou bien l'expérience est plus payante aujourd'hui et donc les jeunes peuvent s'attendre à une plus importante croissance de leur salaire dans le futur, ou bien les travailleurs qui se sont intégrés récemment au marché du travail sont et seront moins payés que ceux qui les ont précédés tout au long de leur carrière. À l'aide d'un modèle économétrique de la demande de travail, les auteurs concluent que la deuxième hypothèse est la bonne. Par exemple, à l'âge de 32 ans, la cohorte qui avait 25-26 ans en 1986 gagnait 20 % de moins que celle qui avait 25-26 ans en 1964<sup>6</sup>.

Morrisette (2002) a quant à lui découvert que la situation financière des jeunes familles s'est dégradée au cours du temps. Avec les données de l'*Enquête sur les avoirs et les dettes* de 1984 et de l'*Enquête sur la sécurité financière* de 1999, Morrisette a pu dresser un portrait de la sécurité financière et de la richesse des familles canadiennes. Cet auteur définit la richesse comme étant l'addition des revenus et des actifs et obtient la valeur nette en retranchant le passif de la richesse. Selon lui, les actifs sont un très bon gage de sécurité économique en cas de maladies, de perte d'emploi ou de divorce. Morrisette a trouvé qu'entre 1984 et 1999, la proportion des familles de deux personnes ou plus ayant un chef de famille âgé de moins de 25 ans qui ne possède pas de richesse financière, c'est-à-dire dont la valeur nette est nulle ou négative, est passée de 24 % à 40 %<sup>7</sup>.

La trajectoire d'insertion sur le marché du travail des jeunes des générations récentes semble également affectée par la hausse de l'emploi atypique. Un rapport du Conseil permanent de la jeunesse intitulé *Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main d'œuvre à bas prix, compétente et jetable*, montre que l'emploi atypique a crû de 135 % au Québec entre 1976 et 1995<sup>8</sup>. Les auteurs de ce rapport regroupent dans la catégorie du travail atypique les emplois à temps partiel, temporaires ou autonomes et associent les emplois de cette catégorie à des facteurs

---

<sup>3</sup> Idem, p. S81.

<sup>4</sup> Idem, p. S81.

<sup>5</sup> Beaudry, P. et Green, D.A. (2000), « Cohort Patterns in Canadian Earnings: Assessing the role of Skill Premia in Inequality », *Canadian Journal of Econometrics*, vol. 33, no 4, p. 908.

<sup>6</sup> Beaudry, P. et Green, D.A. (2000), « Cohort Patterns in Canadian Earnings: Assessing the role of Skill Premia in Inequality », *Canadian Journal of Econometrics*, vol. 33, no 4, p. 936.

<sup>7</sup> Morrisette, R. (2002), « Précarité financière des familles », *Perspective*, vol. 3, no 7, p. 5.

<sup>8</sup> Conseil permanent de la jeunesse (2001), « Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main d'œuvre à bas prix compétente et jetable », p. 22.

d'insécurité économique comme l'instabilité de l'emploi et du revenu et la faiblesse des avantages sociaux et des salaires. Toujours selon ce rapport, 46,5 % des jeunes hommes et 53 % des jeunes femmes occupaient un emploi atypique<sup>9</sup> au Québec en 1999. Cette proportion s'établissait à 33 % chez les plus de 30 ans<sup>10</sup>. Le rapport avance également qu'en 1998, les jeunes Québécois de plus de 30 ans occupaient dans une proportion 1,8 fois supérieure des emplois temporaires, et ce même en excluant l'emploi d'été<sup>11</sup>.

Il n'y a pas qu'au Canada qu'un sentiment d'insécurité s'est installé sur le marché du travail au cours des décennies 1980 et 1990. Au chapitre 5 d'un rapport de l'OCDE intitulé *Perspectives de l'emploi 1997*, l'organisation internationale tente de déterminer si la précarité de l'emploi a progressé ou non dans les pays de l'OCDE dans les années 1980 et 1990. Ce rapport aborde d'abord la question de l'insécurité sur le marché du travail sous l'angle de la perception de la précarité de leur emploi par les travailleurs. À partir d'estimations tirées de l'enquête 44.3 d'Eurobaromètre (1996), les auteurs du rapport calculent qu'en moyenne, pour l'année 1996, 70,2 % des salariés provenant de 15 pays de l'OCDE (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède et Royaume-Uni) n'étaient pas tout à fait d'accord avec l'affirmation «Mon emploi est assuré»<sup>12</sup>. Ce sentiment d'insécurité diminuait avec l'âge.

De plus, à l'aide de données de *l'International Survey Research*, les auteurs du même rapport montrent que dans 21 pays de l'OCDE (Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis)<sup>13</sup>:

- La proportion moyenne des personnes sans inquiétude quant à l'avenir de leur entreprise est passée de 72 % à 65 % entre 1992 et 1996.
- La proportion moyenne des personnes qui estiment que la sécurité d'emploi dans leur entreprise est aussi bonne ou même meilleure que dans la plupart des autres entreprises de la branche est passée de 64 % à 62 % entre 1992 et 1996.
- La proportion moyenne des personnes convaincues de conserver un emploi dans leur entreprise tant que leurs performances seront satisfaisantes est passée de 44 % à 42 % entre 1992 et 1996.
- La proportion moyenne des personnes satisfaites de la sécurité de leur emploi est passée de 61 % à 56 % entre 1992 et 1996.

Le rapport conclut ainsi qu'un sentiment de précarité s'est développé dans un bon nombre de pays dans les années 1980 et 1990. Le rapport a tenté d'examiner si ce sentiment d'insécurité correspondait à l'évolution de critères objectifs de la précarité de l'emploi. Les auteurs utilisent deux mesures à cette fin : l'ancienneté et le taux de rotation. La réduction de la première et l'augmentation de la seconde pourraient indiquer la précarisation des emplois au fil des ans. En citant Gregg et Wadsworth (1995), le rapport montre qu'en 1995, dans 18 pays de l'OCDE (Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie,

---

<sup>9</sup> Idem, p. 23.

<sup>10</sup> Idem, p. 23.

<sup>11</sup> Idem, p. 27.

<sup>12</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (1997), *Perspectives de l'emploi 1997*, p. 148.

<sup>13</sup> Idem, p. 149.

Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis), en moyenne 43 % des nouvelles embauches se terminent par une cessation d'emploi entre un et deux ans après l'embauche<sup>14</sup>. Les auteurs du rapport n'ont cependant pas pu relier le sentiment de précarité grandissant des travailleurs face à leur emploi à l'évolution des données objectives. Ils n'ont pas non plus réussi à percevoir ce qui aurait permis de résumer les différences et les ressemblances entre les pays à l'étude. Le rapport conclut que le sentiment de précarité de l'emploi peut résulter d'un large éventail de facteurs objectifs et subjectifs différents qu'il est difficile de quantifier avec précision. « Il est probable que ces facteurs se conjuguent diversement selon les pays, de sorte que les expériences nationales diffèrent du point de vue de la progression du sentiment de précarité<sup>15</sup> ».

### ***Section 2.3 : La mesure de l'insécurité économique***

Le principal défi méthodologique de notre étude est de mesurer le degré d'incertitude ou d'insécurité économique relié au type d'emploi occupé. Cette démarche est essentielle à l'analyse de la première question de recherche et, subséquemment, à l'examen de la seconde.

Il existe deux approches théoriques pour aborder la mesure de l'insécurité économique, dont chacune correspond à l'une des deux facettes de l'insécurité économique, l'une réalisée et l'autre non encore réalisée (Anderson 2004). L'insécurité économique peut donc être définie soit par les difficultés *actuelles* de l'individu sur le marché du travail, soit par ses difficultés *futures* ou *possibles*. La première est basée sur l'analyse de données objectives, comme dans Cranford, Vosko, Zukewich (2003), tandis que l'autre repose sur la mesure de la perception subjective de l'incertitude, comme dans Dominitz et Manski (1997) et OCDE (1997).

Pour Dominitz et Manski (1997), l'insécurité économique se définit comme étant la perception des individus de « malheurs » économiques pouvant les affliger dans la prochaine année. Les auteurs, dans une perspective américaine, analysent le lien entre certaines caractéristiques des individus et la probabilité subjective que ces derniers accordent à l'occurrence dans les 12 prochains mois de chacun des événements qui définissent l'insécurité économique : perdre son assurance santé, être victime d'un vol et perdre son emploi. Dominitz et Manski (1997) mettent donc l'accent sur la notion de perception du risque. Le type de données que recueille l'EPA ne permet pas d'utiliser cette approche fondée sur la perception du risque. De plus, cette approche aborde des aspects de l'insécurité économique qui ne sont pas reliés à l'emploi et qui ne sont pas pertinents pour notre étude, comme par exemple, le fait être victime d'un vol.

Cependant, les données que contient l'*Enquête sur la population active* (EPA) permettent l'utilisation de l'approche théorique basée sur des données objectives. Cranford, Vosko, Zukewich (2003) ont créé, à l'aide des données des enquêtes mensuelles de l'EPA depuis 1997 et de l'*Enquête sociale générale* de 1989, un continuum d'emplois salariés allant du type d'emploi le plus précaire au type d'emploi le moins précaire. Leur classement des types d'emploi salariés selon leur degré de précarité est basé sur des indicateurs représentant, selon les auteures, les quatre grandes sources d'insécurité économique reliées au travail: le degré de contrôle sur le milieu de travail, le degré de protection réglementaire, le degré de certitude de continuité de l'emploi à plus ou moins long terme et le revenu.

---

<sup>14</sup> Idem, p. 160.

<sup>15</sup> Idem, p. 168

Nous ne pouvons pas utiliser cette classification parce qu'elle fait appel à des données qui ne sont disponibles dans l'EPA que depuis 1997, dont entre autres le revenu. Elle n'est pas non plus parfaitement adaptée à nos besoins puisqu'elle n'inclut pas les groupes de travailleurs non salariés comme les travailleurs indépendants. Nous croyons en effet qu'il est pertinent et indispensable d'inclure *a priori* ce type d'emploi non salarié dans l'analyse afin de refléter une image plus complète du marché de l'emploi auquel participent les jeunes Canadiens.

Nous expliquerons, dans les deux sections qui suivent, comment nous utiliserons les données de l'EPA telles qu'elles ont été recueillies à partir de 1976 pour mesurer l'incertitude économique reliée à l'emploi.

### **Section 3 : Données**

L'examen des questions de recherche qui nous intéressent exige que l'on compare les trajectoires de formation postsecondaires, d'insertion sur le marché du travail et de formation de la famille de jeunes hommes et de jeunes femmes appartenant à des générations successives. Idéalement, il faudrait réaliser l'étude sur l'ensemble des générations de jeunes Canadiens qui se sont succédées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce qui permettrait de comparer les trajectoires des générations qui ont traversé la période de croissance qui s'est terminée vers 1973 — les « trente glorieuses » (Fourastié, 1979)— et celles des générations qui ont débuté leur vie adulte par la suite. Ceci n'est malheureusement pas possible pour cette période, faute de données adéquates. Il est cependant possible de réaliser l'étude pour l'ensemble des générations de jeunes Canadiens qui se sont succédées depuis 1976 au moyen des données de *l'Enquête sur la population active* (EPA). Les recensements canadiens auraient également pu servir de source de données, mais du fait du peu de renseignements reliés au marché du travail que contient le recensement de 1976, l'EPA est la seule source d'information qui nous permette d'analyser de façon continue, de 1976 à 2001, nos questions de recherche. Nous utiliserons donc les données de l'EPA pour comparer les trajectoires de la cohorte de jeunes qui avaient entre 20 et 34 ans en 1976 aux trajectoires des jeunes qui ont eu entre 20 et 34 ans en 1981, 1986, 1996 et 2001. Nous nous concentrerons sur les trois aspects de la trajectoire qui nous intéressent: 1) la nature et la qualité de l'insertion sur le marché du travail, 2) la poursuite des études et 3) la situation familiale. Il est à noter que seulement les fichiers d'enquêtes mensuels des mois d'octobre ont été utilisés dans la confection de la base de données, et par conséquent, dans l'analyse. Cette mesure a été prise afin d'éviter que les résultats soient affectés par le travail saisonnier. Ainsi, on peut capter directement l'évolution du travail des étudiants durant l'année scolaire d'une génération à l'autre.

L'EPA est une enquête transversale par échantillon qui fournit des estimations mensuelles de l'emploi et du chômage. Les données de l'EPA sont utilisées pour le calcul des indicateurs de base du marché du travail canadien, comme le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux d'activité. L'EPA procure également des estimations de l'emploi selon la branche d'activité, la profession ou le nombre d'heures travaillées. Sont également disponibles quelques caractéristiques démographiques comme l'âge ou le fait d'être en union ou non. L'échantillon de l'EPA est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans ou plus. L'enquête est menée dans tous les territoires et provinces canadiens. Il s'agit d'une enquête à participation obligatoire. Les données sont obtenues directement auprès des répondants par entrevue (Statistique Canada, 2007).

## Section 4 : Méthode

Cette section vise à présenter les différents indicateurs et classifications que nous utiliserons afin de suivre, au fil du temps et des générations, l'évolution de l'insertion socio-économique et de la formation des unions et des familles chez les jeunes Canadiens et Canadiennes entre 1976 et 2001. Dans la section suivante, nous présenterons les résultats en suivant, *mutatis mutandis*, le modèle utilisé par Laplante et Godin (2003) dans leur étude de l'évolution des taux d'emploi des hommes et des femmes au cours du 20<sup>e</sup> siècle et en nous inspirant de la présentation utilisée par Lévy, Gauthier et Widmer (2006).

Bien qu'il soit impossible d'utiliser directement le classement de Cranford, Vosko et Zukewich (2003) dans l'étude que nous proposons, ce classement nous sert de point de départ pour établir une classification des emplois selon le degré d'incertitude économique associé à chacun. Nous élaborons cette classification à partir des quatre sources d'insécurité économique identifiées par Cranford, Vosko et Zukewich : le degré de contrôle sur le milieu de travail, le degré de protection réglementaire, le degré de certitude de la continuité de l'emploi à plus ou moins long terme et le revenu. Ces informations ne sont évidemment pas directement recueillies par l'EPA, mais certaines des caractéristiques des emplois qui y sont décrites permettent de proposer une opérationnalisation raisonnable. Nous construisons des catégories d'emplois qui correspondent à des degrés d'incertitude différents en combinant le statut d'employé à temps plein ou à temps partiel aux quatre catégories d'emploi suivantes : employé du secteur public, employé du secteur privé, travailleur indépendant avec employés et travailleur indépendant sans employés. Nous excluons délibérément les travailleurs familiaux non-rémunérés puisque leurs effectifs sont minimes, soit environ 1 % de l'ensemble des travailleurs, et ne varient pas au cours de la période. En tenir compte aurait conduit à multiplier les catégories sans rien ajouter à la qualité de l'analyse.

En combinant le statut d'employé à temps plein ou à temps partiel aux quatre catégories d'emploi, nous obtenons une série de catégories qui permet de classer les emplois du plus « économiquement certain » au plus « économiquement incertain » :

- employé du secteur public — temps plein,
- travailleur indépendant avec employés — temps plein,
- employé du secteur privé — temps plein,
- travailleur indépendant sans employés — temps plein;
- employé du secteur public — temps partiel,
- travailleur indépendant avec employés — temps partiel,
- employé du secteur privé — temps partiel et
- travailleur indépendant sans employés — temps partiel.

Il peut raisonnablement être argumenté qu'un employé du secteur public possède un plus grand contrôle sur son milieu de travail, jouit d'une meilleure protection réglementaire et d'une plus grande certitude de conserver son emploi à plus ou moins long terme qu'un employé du secteur privé. Cette faible insécurité découle à la fois de la dynamique particulière de l'emploi public et de la forte présence des syndicats dans ce milieu.

Les travailleurs indépendants avec ou sans employés possèdent un plus grand contrôle de leur milieu de travail que les employés du secteur public, mais bénéficient d'une protection réglementaire nettement plus faible. Ils n'ont en effet pas droit à l'assurance-emploi et la plupart d'entre eux n'ont pas accès à une

association professionnelle qui leur offre des avantages analogues à ceux qu'offrent les syndicats aux salariés. Ils forment donc des catégories économiquement moins certaines que celle des employés du secteur public. De plus, les deux catégories de travailleurs indépendants sont plus affectés par les cycles économiques et les fluctuations du marché que les employés du secteur public. De façon prudente, on peut également affirmer qu'un travailleur indépendant avec employés est probablement dans une situation moins précaire qu'un travailleur indépendant sans employé (Hughes 1999), la capacité d'embaucher des employés témoignant de la taille de l'entreprise et au moins d'un certain succès qui favorise le contrôle sur son milieu de travail et la continuité de sa situation. On peut également affirmer de façon raisonnable qu'un travailleur indépendant avec employés se trouve dans une situation moins incertaine qu'un simple employé du secteur privé. Le travailleur indépendant avec employés et l'employé du secteur privé sont tous deux affectés par les fluctuations du marché, mais contrairement à l'employé du secteur privé, le travailleur indépendant avec employés possède un certain contrôle sur la continuité de son emploi, étant celui qui décide de la manière d'ajuster l'entreprise à la conjoncture économique. Il possède ainsi la faculté de congédier ses employés avant de cesser totalement ses activités, ce qui le distingue également du travailleur indépendant sans employé.

Le travailleur indépendant sans employé se trouve quant à lui dans une situation plus incertaine que l'employé du secteur privé, malgré le fait qu'il possède un plus grand contrôle sur son environnement de travail. En effet, le travailleur indépendant sans employé bénéficie d'une protection réglementaire plus faible que l'employé du secteur privé (Fudge, Tucker and Vosko, 2002). Il ne peut pas se syndiquer et n'est pas éligible à l'assurance-emploi. Ne pas être éligible à l'assurance-emploi est une source importante d'insécurité économique puisqu'elle implique l'absence complète de revenu dans le cas où la demande de travail baisse.

Finalement, on admet habituellement que l'emploi à temps plein est moins précaire que l'emploi à temps partiel. L'emploi à temps plein offre normalement un revenu plus élevé que l'emploi à temps partiel équivalent et rend plus accessibles ou plus généreuses certaines protections sociales. Par exemple, l'éligibilité à l'assurance-emploi dépend, notamment, du nombre d'heures travaillées et la prestation d'assurance-emploi dépend du revenu hebdomadaire qui est également une fonction du nombre d'heures travaillées.

La classification que nous venons de présenter reflète raisonnablement bien l'incertitude économique propre aux catégories d'emploi que nous définissons, mais elle possède des limites qui sont imposées par l'information disponible dans l'EPA. Qu'il soit à temps complet ou à temps partiel, l'emploi permanent est évidemment moins incertain économiquement que l'emploi à durée déterminée, mais l'EPA n'a pas recueilli d'information sur cette caractéristique des emplois avant 1997. Il est donc possible que la répartition des emplois dans nos catégories ne change pas au fil du temps, mais que l'incertitude économique reliée aux emplois augmente si la part des emplois permanents diminue et celle des emplois à durée déterminée s'accroît parmi les catégories d'emplois salariés.

Cette classification des emplois ne permet pas non plus de faire apparaître l'évolution de l'activité et du chômage. Le chômeur se trouve certainement dans une situation économique plus incertaine que le travailleur et probablement plus incertaine que celle de l'inactif, mais notre classification ne fait pas apparaître ces différences ni l'évolution de la ventilation des individus entre ces catégories au cours du temps. Elle permet de ne classer que les personnes qui travaillent et elle est ainsi muette sur les

conditions macroéconomiques du marché de l'emploi qui ont une influence sur l'insécurité économique que génère le marché du travail.

Nous remédions à ce problème en créant une classification exhaustive de toutes les personnes âgées de 20 à 34 ans selon leur situation vis-à-vis l'emploi. Cette classification repose sur des caractéristiques qui ne sont pas nécessairement exclusives —par exemple, le travail et les études— mais elle est construite de manière à n'être constituée que de catégories mutuellement exclusives :

- les travailleurs (moins ceux qui sont aux études),
- les chômeurs (moins ceux qui sont aux études à temps partiel),
- les étudiants (moins ceux qui travaillent) et
- les inactifs (moins les étudiants).

Il s'en suit que toute personne qui ne travaille pas, qui n'étudie pas à temps plein ou à temps partiel ou qui n'est pas au chômage entre dans la catégorie des inactifs. Les pères et les mères au foyer (qui n'étudient pas), par exemple, font partie des inactifs. À l'aide des proportions d'individus dans les différentes catégories de ce classement, nous sommes en mesure de tenir compte des conditions macroéconomiques du marché de l'emploi et de la progression (ou non) de la poursuite des études parmi les jeunes Canadiens et Canadiennes.

Les classifications que nous venons de décrire permettent de mesurer le degré d'insécurité économique provenant du marché du travail qui affecte un individu. Notre étude cherche à mettre l'évolution de cette insécurité en relation avec d'autres trajectoires de la biographie des individus. Pour y arriver, nous devons donc construire d'autres classifications qui constitueront les espaces d'états de ces autres trajectoires.

Nous avons expliqué plus haut que pour atteindre nos objectifs, nous devons être en mesure de suivre l'évolution de la trajectoire des études des jeunes Canadiens et Canadiennes. Pour y parvenir d'une manière plus fine que ce que permet la classification que nous venons de décrire, nous élaborons une classification supplémentaire qui est basée sur le fait d'être ou non aux études et sur le plus haut niveau de scolarité atteint (pour ceux qui ne sont pas aux études) ou suivi (pour ceux qui sont aux études). On obtient ainsi les six catégories suivantes :

- Aux études — Secondaire ou moins,
- Aux études — Collégial,
- Aux études — Université,
- Pas aux études — Secondaire ou moins,
- Pas aux études — Collégial et
- Pas aux études — Université.

L'EPA interroge les personnes qui étudient sur le niveau des études qu'elles poursuivent et les personnes qui n'étudient pas sur le plus haut niveau d'études qu'elles ont atteint. Fort malheureusement, elle n'utilise pas les mêmes catégories dans les deux cas : les certificats et les mineures effectués au niveau universitaire sont considérés comme des études de niveau *collégial* dans la question sur le plus haut niveau d'éducation atteint, mais sont considérées comme des études de niveau *universitaire* dans la question sur le niveau des études en cours. Nous n'avons pas trouvé de moyen de remédier à cette incohérence. Cela dit, elle n'affecte fort probablement qu'une très faible proportion d'individus.

L'augmentation de la proportion des individus qui étudient en même temps qu'ils travaillent pourrait être un symptôme de l'accroissement de la difficulté de l'insertion socio-économique : il serait plus fréquent de combiner les études et le travail parce qu'il serait devenu difficile de passer rapidement et directement des études à un emploi stable et bien rémunéré. Cette augmentation pourrait également être la conséquence de l'accroissement du besoin des étudiants d'augmenter leur revenu, soit parce que la période des études s'est allongée et qu'il n'est pas réaliste de la financer par la seule épargne des parents, ou qu'il n'est pas jugé prudent de la financer par le seul endettement, ou encore parce que cette période se prolonge dans la vie adulte et que ceci implique des dépenses qui dépassent ce que l'épargne et l'endettement peuvent raisonnablement soutenir. Dans tous ces cas, les individus qui combinent les études et le travail se trouveraient dans un état d'insécurité économique plus grand que les individus du même âge qui occupent un emploi à temps complet stable et bien rémunéré sans étudier. Pour bien appréhender l'insertion socio-économique des jeunes Canadiens, il est donc nécessaire d'examiner simultanément la trajectoire des études et la trajectoire d'insertion professionnelle, ce qui se fait en combinant ces deux trajectoires en une seule. On y parvient en définissant un espace d'états qui résulte de la combinaison de deux des classifications que nous avons déjà décrites :

- Pas aux études — employé du secteur public,
- Pas aux études — travailleur indépendant avec employés,
- Pas aux études — employé du secteur privé,
- Pas aux études — travailleur indépendant sans employé,
- Aux études — employé du secteur public,
- Aux études — travailleur indépendant avec employés,
- Aux études — employé du secteur privé et
- Aux études — travailleur indépendant sans employé.

Cette classification permet de suivre l'évolution de la proportion des jeunes qui combinent les études et le travail. Comme nous utilisons les fichiers d'enquête mensuelle du mois d'octobre de l'EPA, nous captions l'évolution du travail des étudiants durant l'année scolaire d'une génération à l'autre sans voir nos résultats affectés par le travail saisonnier.

L'augmentation de la proportion des jeunes Canadiens qui combinent les études à temps partiel et le travail pourrait également être liée à l'allongement des études et par le fait même au retard de l'insertion socio-économique. Étudier à temps partiel entre 20 à 34 ans pourrait correspondre à une période de transition qui précéderait l'entrée « sérieuse » sur le marché du travail. Il peut donc s'avérer intéressant d'examiner l'évolution selon le temps et les générations de la proportion des individus qui combinent les études, à temps complet ou à temps partiel, au sein de l'ensemble des jeunes Canadiens qui travaillent. Nous examinons l'évolution de ces combinaisons au moyen de la classification suivante :

- Étudiant à temps plein — Travailleur,
- Étudiant à temps partiel — Travailleur et
- Pas aux études — Travailleur.

Pour étudier la trajectoire de formation de la famille, nous construisons une classification qui combine simplement le fait de vivre ou non en couple et celui de vivre ou non avec au moins un enfant. Cette classification a quatre catégories :

- seul sans enfant,
- seul avec enfant,
- en couple sans enfant et
- en couple avec enfant.

À partir des informations relevées par l'EPA et des définitions qui y sont utilisées, nous entendons par « couple » les personnes qui vivent sous le même toit en étant mariées ou en union libre. Les personnes seules sont celles qui ne vivent pas en couple au sens où nous l'entendons, peu importe leur état matrimonial selon les définitions traditionnelles de l'état civil (c'est-à-dire célibataire ne s'étant jamais marié, veuf ou veuve, séparé, divorcé).

Les données de l'EPA ne fournissent pas le nombre et l'âge exacts des enfants de la personne vivant seule ou en couple. Elles fournissent cependant l'âge du plus jeune enfant en six catégories. Cette information, si limitée soit-elle, permet en principe d'observer d'éventuels changements dans le calendrier des naissances. En effet, si par exemple l'âge du plus jeune enfant des individus âgés de 30 à 34 ans se réduit au fil des générations, nous pouvons en déduire que les générations successives ont tendance à avoir des enfants à un âge de plus en plus avancé.

Dans les fichiers de micro-données de l'EPA, l'âge des répondants est regroupé en classe de cinq ans. Nous calculons donc tous les cinq ans la proportion des membres de chaque génération qui appartient aux différentes catégories des classifications que nous venons de présenter.

Tout en nous permettant de suivre sous une perspective longitudinale les trajectoires d'insertion socio-économique et de formation des unions et des familles, cette approche nous permet également de suivre ces divers indicateurs de façon transversale au fil du temps. Ne demandant pas de suivre les gens d'une même cohorte, les résultats transversaux proviennent d'une analyse annuelle continue s'étalant de 1976 à 2001 inclusivement. Nous présentons les résultats sous forme de graphiques.

## **Section 5 : Présentation et analyse des résultats**

Cette section est consacrée à la présentation et à l'analyse des résultats. Nous présenterons tout d'abord ceux qui traitent de l'insertion socio-économique, c'est-à-dire de la trajectoire d'insertion professionnelle et de la trajectoire de la poursuite des études, puis ceux qui concernent la trajectoire de formation des unions et des familles.

Nous avons expliqué, à la fin de la section précédente, ce que nous entendons par vision transversale et vision longitudinale. L'interprétation des résultats transversaux ne pose pas de problème particulier : ils décrivent la structure de la population au cours d'une période donnée et les figures juxtaposent simplement cette structure telle qu'elle existe au cours de chaque période successive pour faire apparaître comment la structure change au fil des années ou, au contraire, demeure la même. Les résultats longitudinaux sont de nature différente : ils décrivent la répartition des effectifs de chaque génération séparément, de manière à faire apparaître comment cette génération, en moyenne, se déplace d'un état à un autre au fil du temps, alors que les membres de chaque génération vieillissent d'une année d'âge à chaque année civile. Plutôt que les transformations de la structure de la population au fil du

temps, les résultats longitudinaux font apparaître les transformations des trajectoires des générations qui se succèdent.

Nous avons précisé que nous utilisons les données de l'EPA recueillies au mois d'octobre des années 1976 à 2001. Les personnes qui avaient entre 20 et 24 ans en octobre 1976 forment ainsi la génération des personnes que nous disons nées entre 1951 et 1956; elles sont en fait nées entre novembre 1951 et octobre 1956 inclusivement. Il en va de même pour la génération des personnes nées entre 1956 et 1961, qui est formée des personnes nées entre novembre 1956 et octobre 1961 inclusivement et qui avaient donc entre 20 et 24 ans en octobre 1981. Les autres générations que nous suivons sont définies de manière analogue.

## ***Section 5.1 : La trajectoire d'insertion socio-économique***

### ***5.1.1 : L'évolution du statut d'activité***

Bien que nous nous intéressions principalement à l'insécurité économique liée à l'emploi et à son effet sur le rythme de la formation des unions et des familles, il est évident que le chômage et l'inactivité sont des sources d'insécurité économique encore plus importantes que les emplois précaires, dépourvus d'avantages sociaux ou mal rémunérés. Par ailleurs, on peut très bien imaginer une situation où la structure des emplois ne changerait pas au fil des années et donnerait l'impression que l'insécurité économique liée au marché du travail ne change pas, alors que la montée ou la baisse de l'inactivité ou du chômage suffirait à la faire augmenter ou baisser. Avant d'aborder l'insécurité économique liée au type d'emploi occupé par les jeunes Canadiens entre 1976 et 2001, il paraît donc nécessaire d'examiner l'évolution du statut d'activité de ces jeunes au fil du temps et des générations.

La figure 1a représente le taux de chômage des hommes selon leur âge, génération par génération. Elle permet de comparer d'une génération à l'autre le taux de chômage à un âge donné, mais aussi de comparer le taux de chômage d'un âge à l'autre au sein d'une même génération.

On voit que pour les hommes âgés de 20 à 24 ans, le chômage a augmenté de la génération de 1951-56 à celle de 1956-61, s'est maintenu au même niveau pour la génération de 1961-66 et a encore augmenté pour la génération de 1966-71. Il a ensuite baissé pour la génération de 1971-76 et est devenu plus faible pour la génération de 1976-81 qu'il ne l'avait été pour la génération de 1951-56. Pour les hommes âgés de 25 à 29 ans, le chômage a également augmenté de la génération de 1951-56 à celle de 1956-61, puis pour la génération de 1961-66. Il a baissé pour la génération de 1966-71, alors qu'il s'est retrouvé au même niveau que pour la génération de 1956-61. Il a été encore plus faible pour la génération de 1971-76, étant au niveau de ce qu'il avait été pour la génération de 1951-56. Finalement, pour les hommes âgés de 30 à 34 ans, la proportion de chômeurs est équivalente pour toutes les générations, à l'exception de la génération de 1966-71 pour laquelle il est plus faible.

Règle générale, on s'attend à ce que, entre 20 et 34 ans, le chômage diminue avec l'âge : les plus jeunes sont généralement davantage touchés par le chômage parce qu'ils sont plus à risque de perdre leur emploi que les travailleurs plus âgés qui possèdent plus d'expérience et plus d'ancienneté. On constate toutefois que ceci n'a été vrai que pour les générations de 1956-61, de 1966-71 et de 1971-76. Dans la génération de 1951-56, le chômage était plus faible entre 25 et 29 ans qu'entre 20 et 24 ans, mais il était aussi élevé entre 30 et 34 ans qu'il l'était entre 20 et 24 ans. Dans la génération de 1961-66, le chômage était nettement plus élevé entre 25 et

29 ans qu'il ne l'était entre 20 et 24 ans, mais il était beaucoup plus bas entre 30 et 34 ans.

La figure 2a représente le taux d'inactivité des hommes selon leur âge, génération par génération. Ce taux demeure toujours assez faible, entre 3 % et 5 %, mais sa tendance est à la hausse. Pour les hommes âgés de 20 à 24 ans, l'inactivité a légèrement baissé de la génération de 1951-56 à celle de 1956-61, mais elle a augmenté pour la génération 1971-76 puis diminué à 4 % pour la génération de 1976-81. Pour les hommes âgés de 25 à 29 ans, l'inactivité baisse également légèrement de la génération de 1951-56 à celle de 1956-61, mais elle est nettement plus élevée dans toutes les générations suivantes. Pour les hommes âgés de 30 à 34 ans, l'inactivité est relativement faible dans la génération de 1951-1956 et plus élevée dans toutes les autres.

Comme pour le chômage, on s'attend à ce que, entre 20 et 34 ans, l'inactivité diminue avec l'âge. Cette relation ne se retrouve clairement que dans la toute première génération que nous observons, celle qui est née entre 1951 et 1956, et se laisse entrevoir dans l'avant-dernière génération, celle qui est née entre 1971 et 1976<sup>16</sup>. Dans les générations de 1956-61 et de 1961-66, l'inactivité est plus élevée entre 30 et 34 ans qu'entre 20 et 24 ans. Dans la génération de 1966-71, elle est plus élevée entre 25 et 29 ans qu'entre 20 et 24 ans et à peine moins élevée entre 30 et 34 ans.

Ces résultats ne sont pas surprenants. Ils épousent les différents cycles économiques qu'a traversés le Canada entre 1976 et 2001. Les générations de 1956-61, de 1961-66, de 1966-71 et de 1971-76 ont eu à faire face à différents moments de leur vie au ralentissement économique induit par la deuxième crise du pétrole de la fin des années 1970, à la récession de 1981-82 et à celle de 1990-91. Aux âges qui nous intéressent, ces épisodes économiques ont eu pour effet de hausser la proportion des jeunes hommes qui étaient au chômage ou inactifs et de modifier l'évolution normale qui consiste à voir ces proportions diminuer avec l'âge au sein d'une génération. Parmi celles que nous observons, les générations 1961-66 et 1966-71 sont celles qui ont affronté les conditions macroéconomiques les plus difficiles. Les générations de 1951-56 et de 1961-66 sont celles dont la relation attendue entre l'âge et le chômage est la plus déformée, mais globalement la génération de 1961-66 est celle qui semble avoir eu l'insertion la plus difficile.

L'activité et le chômage des jeunes femmes sont assez différents de ceux des jeunes hommes. Au cours de la période que nous étudions, le taux de chômage des jeunes femmes, par groupe d'âge et par génération, est généralement plus faible que celui des jeunes hommes : le taux de chômage des jeunes femmes varie de 4 % à environ 8,5 % alors que celui des jeunes hommes varie d'un peu moins de 6 % à un peu moins de 11 %. À l'inverse, le taux d'inactivité des jeunes femmes est plus élevé que celui des jeunes hommes : il varie de 10 % à environ 30 %, alors que celui des jeunes hommes varie d'un peu plus de 3 % à tout juste plus de 5 %. Autrement dit,

---

<sup>16</sup> On pourrait imaginer que la hausse du taux d'inactivité chez les jeunes hommes soit due à l'augmentation du nombre des pères au foyer. En effet, selon la définition que nous utilisons, toute personne qui ne travaille pas, qui n'étudie pas et qui n'est pas au chômage est inactive. Les pères et les mères au foyer font donc partie des inactifs. Entre 1976 et 1997, le nombre des pères au foyer a augmenté de 41 000 à 77 000 (Marshall, 1998). Cependant, comme le taux d'inactivité est plus faible entre 25 et 29 ans qu'entre 20 et 24 ans dans la dernière génération que nous pouvons observer, cette explication ne semble pas très plausible.

les jeunes femmes sont plus souvent inactives que les jeunes hommes, mais moins souvent chômeuses lorsqu'elles sont actives.

Chez les femmes âgées de 20 à 24 ans, le chômage a augmenté de la génération de 1951-56 à celle de 1956-61, a encore augmenté à la génération de 1961-66, puis a diminué pour chacune des générations suivantes jusqu'à devenir plus faible pour la dernière génération observée, celle de 1976-81, que pour la génération de 1951-56. Le chômage a suivi une variation similaire pour les femmes âgées de 25 à 29 ans : le chômage a également augmenté de la génération de 1951-56 à celle de 1956-61, il a légèrement augmenté pour la génération de 1961-66, mais il a baissé pour la génération de 1966-71, où il s'est retrouvé à peu près au niveau de ce qu'il était pour la génération de 1951-56, et il a été encore plus faible pour la génération de 1971-76, alors qu'il atteint le niveau le plus faible que nous observons pour ce groupe d'âge. Finalement, pour les femmes âgées de 30 à 34 ans, il augmente de la génération de 1951-56 à celle de 1956-61, se maintient au même niveau pour celle de 1961-66, puis diminue pour celle de 1966-71.

Comme nous l'avons déjà constaté pour les jeunes hommes, le chômage n'a pas diminué avec l'âge pour toutes les générations. Il est plus élevé chez les jeunes femmes âgées de 25 à 29 ans que les jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans dans les générations de 1951-56 et de 1956-61 et, même si dans ces deux générations il est plus faible entre 30 et 34 ans qu'il ne l'était entre 25 et 29 ans, il demeure légèrement plus élevé entre 30 et 34 ans qu'il ne l'était entre 20 et 24 ans. Le chômage diminue clairement avec l'âge dans les générations de jeunes femmes nées entre 1961 et 1966, entre 1966 et 1971 et entre 1971 et 1976. Le chômage des jeunes femmes de 20 à 24 ans nées entre 1976 et 1981 est le plus faible des taux de chômage féminin que nous observons. Dans l'ensemble, le chômage des femmes semble assez clairement suivre les conditions générales de l'économie. Les générations de 1951-56 et de 1956-61 sont celles dont la relation attendue entre l'âge et le chômage est la plus déformée et globalement la génération de 1956-61 est celle qui semble avoir eu l'insertion la plus difficile.

On s'attend généralement à ce que, entre 20 et 34 ans, l'inactivité des femmes soit d'abord et avant tout liée à la naissance et au soin des enfants. On s'attend à ce que les femmes, si elles se retirent du marché du travail, le fassent lorsque leurs enfants sont d'âge préscolaire et reviennent sur le marché du travail lorsque ceux-ci entrent à l'école. Cela dit, on s'attend également, au cours de cette période, à ce que la participation des femmes au marché du travail augmente, peu importe les retraits temporaires faits alors que les enfants sont en âge préscolaire. La figure 2b semble pouvoir s'interpréter assez facilement à partir de ces deux hypothèses. Le taux d'inactivité des femmes diminue d'une génération à l'autre au sein de chaque groupe d'âge, ce qui correspond à l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail. Par ailleurs, ce taux augmente entre les âges de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans dans toutes les générations, ce qui est compatible avec le retrait motivé par la naissance et le soin des enfants. On remarque en plus que la baisse du taux d'inactivité entre les âges de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans dans la génération née entre 1951 et 1956 ne se retrouve pas dans les générations suivantes. On peut voir là une conséquence du fait qu'au sein des générations qui ont suivi celle de 1951-56, les femmes ont eu leurs enfants plus tard.

Les figures 3a et 3b représentent la proportion des jeunes Canadiens et Canadiennes qui sont aux études, par classe d'âge et par génération. On s'attend à ce que la proportion des jeunes hommes et des jeunes femmes qui étudient augmente avec le temps historique, et donc augmente d'une génération à l'autre, et diminue avec

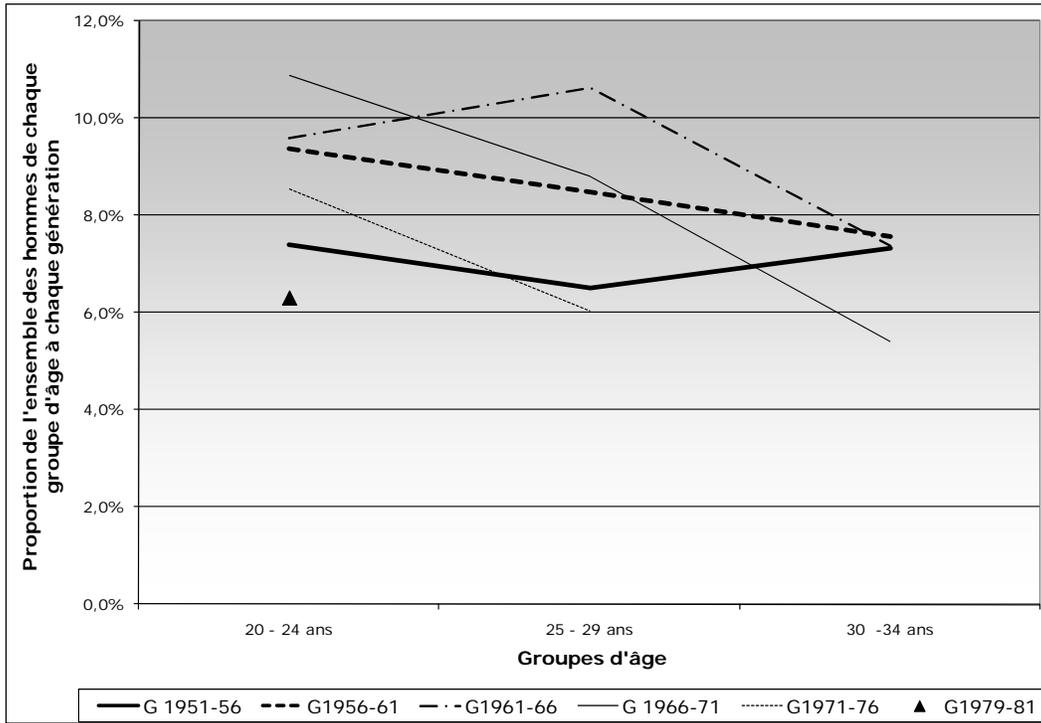
l'âge, peu importe la génération. Les courbes des deux figures respectent ces attentes, à une exception près : les femmes de la génération de 1951-56 sont plus nombreuses aux études entre 30 et 34 ans qu'entre 25 et 29 ans.

Les différences entre les jeunes hommes et les jeunes femmes sont faibles, mais méritent d'être notées. Entre 20 et 24 ans, la proportion de jeunes hommes aux études passe de 21,3 % pour la plus ancienne génération à 35,9 % pour la plus récente. Cette proportion passe de 15 % à 40 % chez les jeunes femmes. Autrement dit, la proportion des jeunes de 20 à 24 ans qui étudient augmente d'une génération à l'autre chez les jeunes hommes et chez les jeunes femmes, mais la différence entre les sexes s'inverse au fil des générations : la proportion d'étudiants est plus élevée chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes dans les générations les plus anciennes, alors qu'elle est plus élevée chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes dans les générations plus récentes. On retrouve une différence analogue entre 25 et 29 ans, qui peut s'illustrer en notant que la proportion de jeunes hommes nés entre 1971 et 1976 encore aux études à ces âges est d'environ 13 %, alors que la proportion correspondante chez les jeunes femmes est de 15 %.

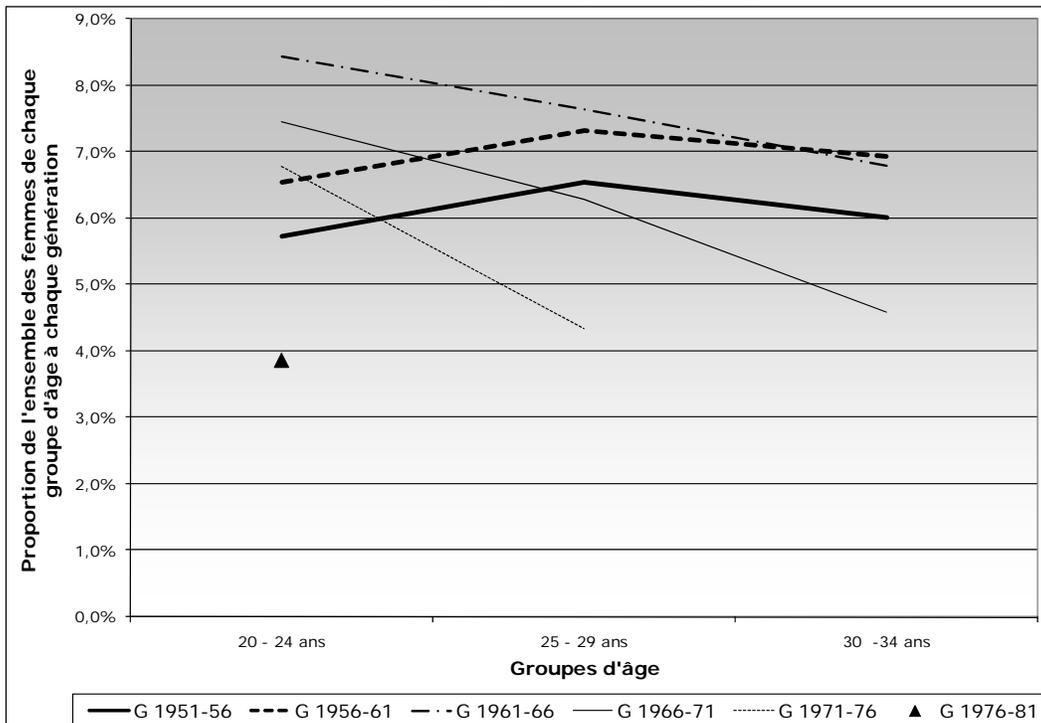
L'insertion professionnelle se mesure surtout par le fait d'occuper un emploi. Les figures 4a et 4b représentent la proportion des jeunes Canadiens et Canadiennes qui détiennent un emploi, sans être aux études, par classe d'âge et par génération. On voit que chez les jeunes hommes âgés de 20 à 24 ans, cette proportion diminue d'une génération à l'autre : elle était de 67,6 % dans la génération née entre 1951 et 1956 et de 53,7 % dans la génération née entre 1976 et 1981. Chez les jeunes hommes âgés de 25 à 29 ans, elle diminue également, quoique de manière moins prononcée, de la génération de 1951-56 à celle de 1961-66, puis semble augmenter très légèrement pour les deux générations suivantes. La variation semble être similaire chez les jeunes âgés de 30 à 34 ans. En résumé, la proportion des jeunes hommes qui occupent un emploi sans étudier diminue de manière importante d'une génération à l'autre chez les plus jeunes, mais diminue puis augmente d'une génération à la suivante entre 25 et 29 ans et entre 30 et 34 ans. Ceci donne à penser que la proportion des hommes de 30 à 34 ans qui occupent un emploi sans étudier dans les générations les plus jeunes s'approche de la proportion équivalente de la génération la plus ancienne.

L'évolution est différente chez les jeunes femmes. Globalement, la proportion des femmes qui occupent un emploi demeure plus faible que celle des hommes. La proportion des jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans qui occupent un emploi augmente puis diminue d'une génération à l'autre. Par contre, elle augmente d'une génération à l'autre chez les jeunes femmes âgées de 30 à 34 ans. On croit voir ici le résultat de la combinaison de plusieurs changements, notamment l'augmentation de la participation de femmes au monde du travail et la prolongation des études, dont l'effet se ferait sentir plus tard.

**Figure 1a : Évolution de la proportion de chômeurs parmi l'ensemble des hommes de chaque groupe d'âge à chaque génération**

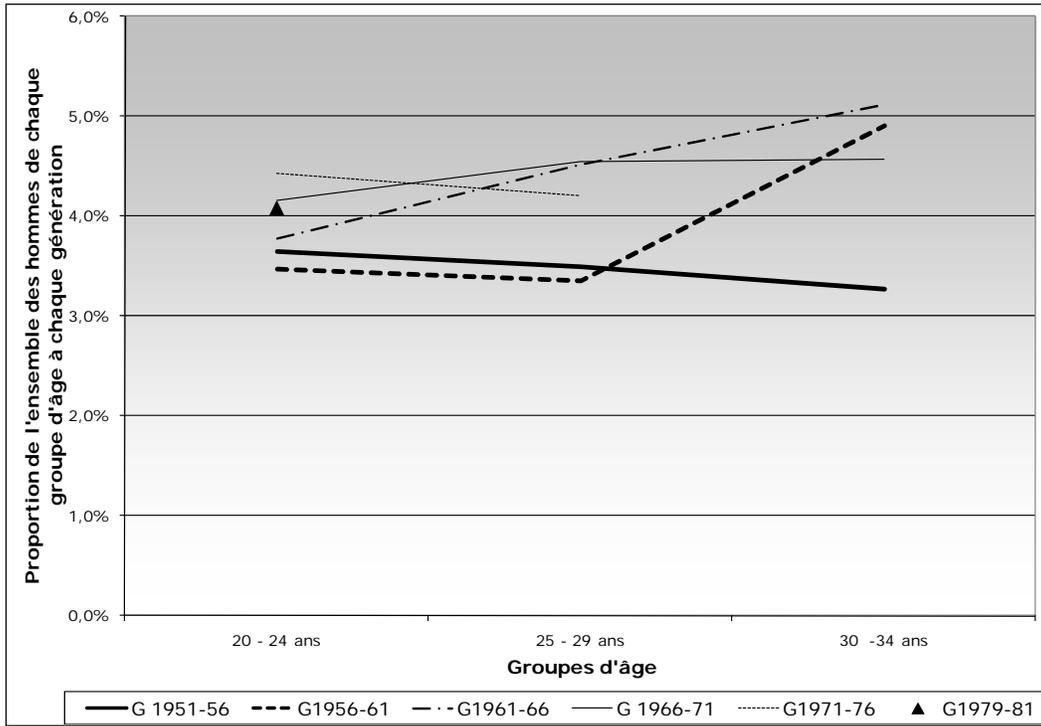


**Figure 1b : Évolution de la proportion de chômeuses parmi l'ensemble des femmes de chaque groupe d'âge à chaque génération**

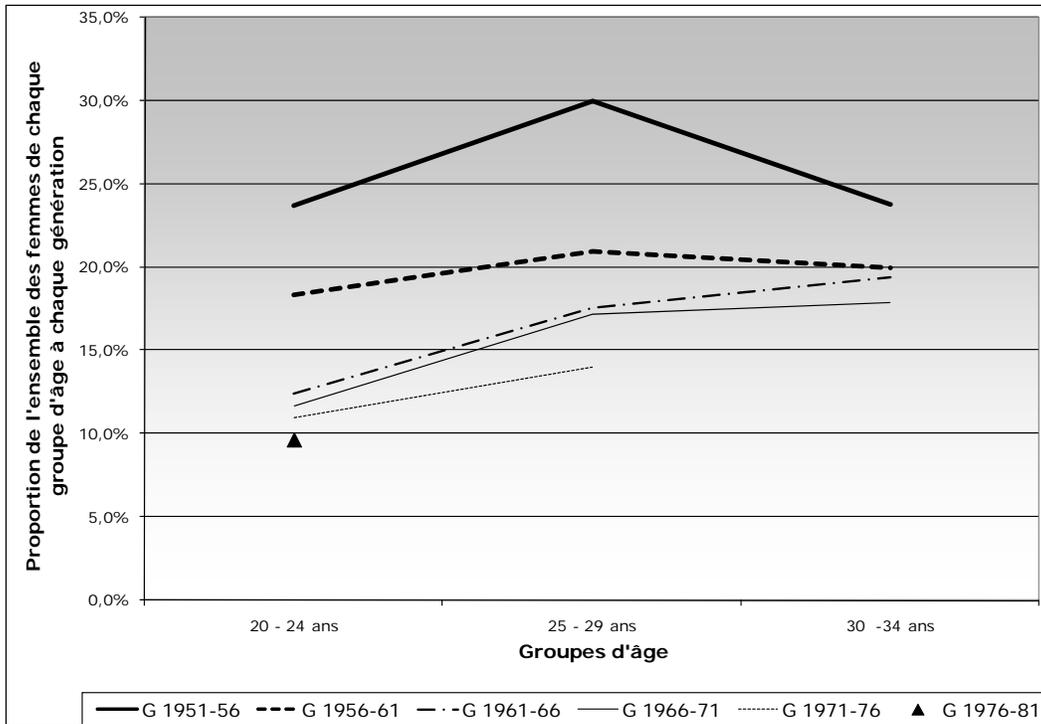


Source : Graphiques 1a et 1b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 2a : Évolution de la proportion d'inactifs parmi l'ensemble des hommes de chaque groupe d'âge à chaque génération**

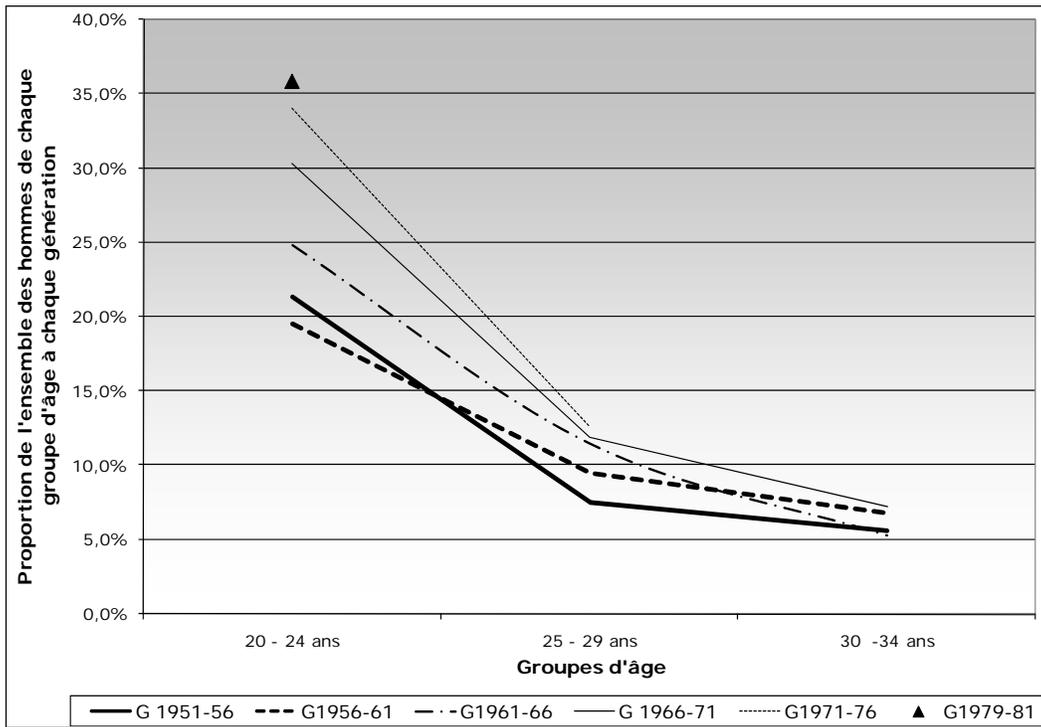


**Figure 2b : Évolution de la proportion d'inactives parmi l'ensemble des femmes de chaque groupe d'âge à chaque génération**

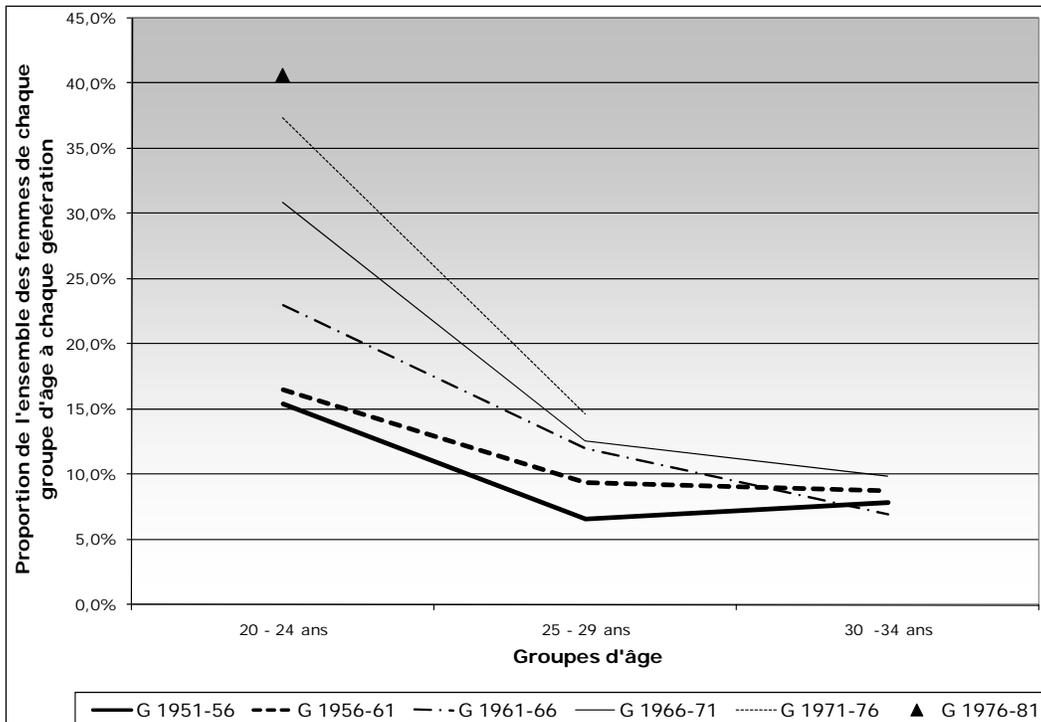


Sources : Graphiques 2a et 2b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 3a : Évolution de la proportion d'étudiants parmi l'ensemble des hommes de chaque groupe d'âge à chaque génération**

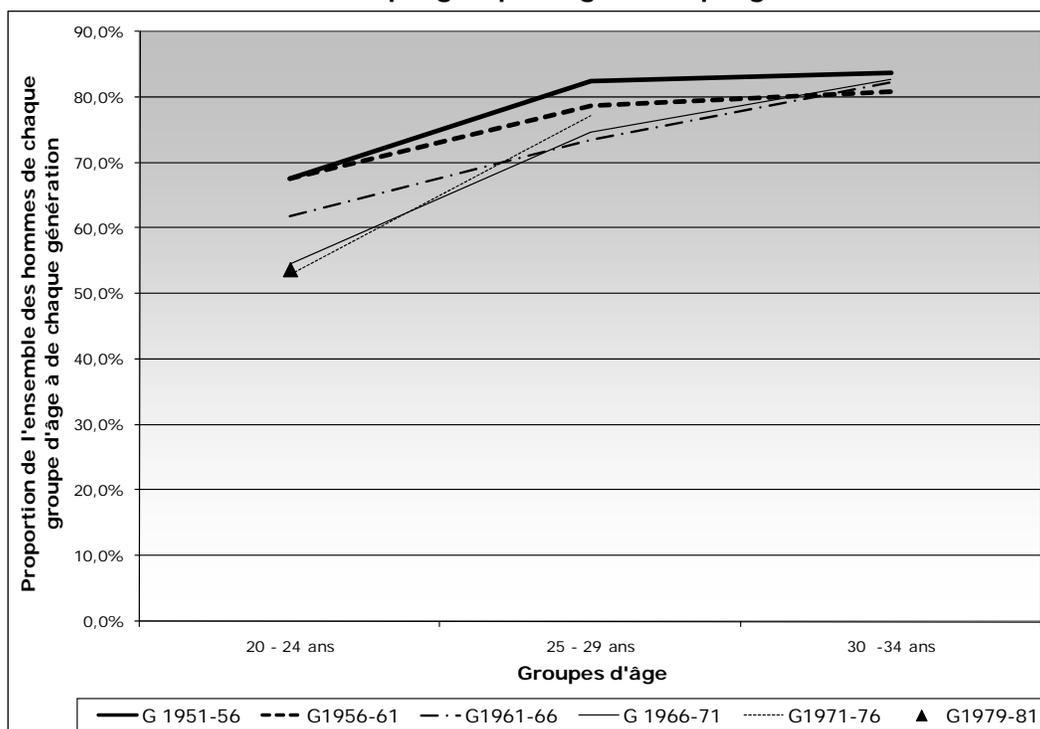


**Figure 3b : Évolution de la proportion d'étudiantes parmi l'ensemble des femmes de chaque groupe d'âge à chaque génération**

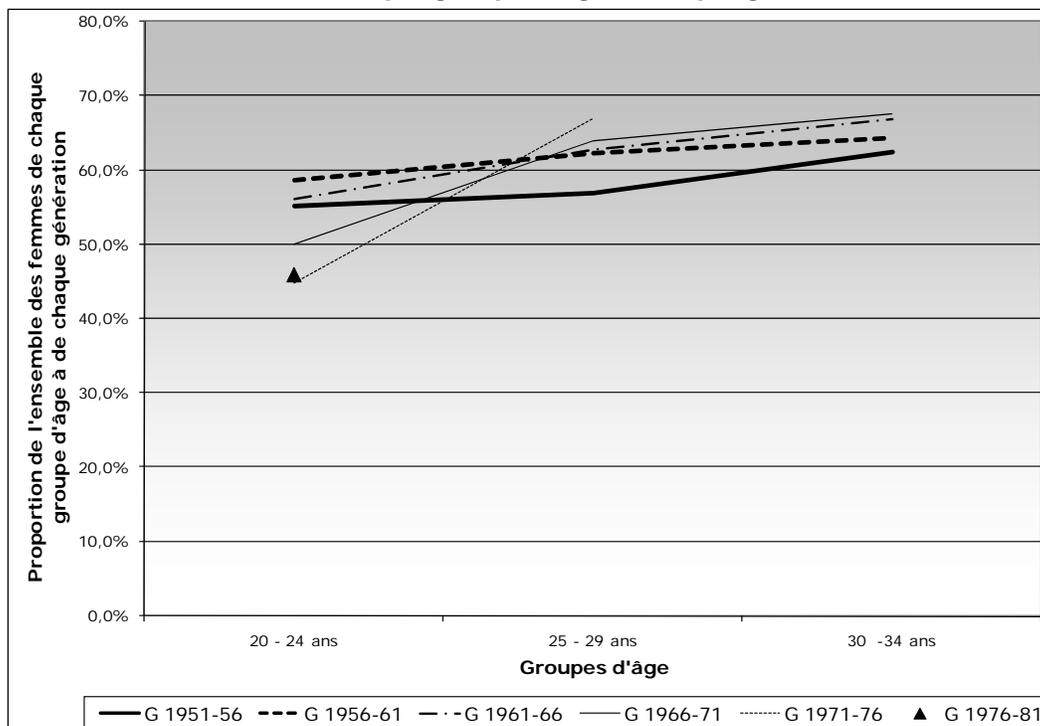


Sources : Graphiques 3a et 3b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 4a : Évolution de la proportion de travailleurs parmi l'ensemble des hommes de chaque groupe d'âge à chaque génération**



**Figure 4b : Évolution de la proportion de travailleuses parmi l'ensemble des femmes de chaque groupe d'âge à chaque génération**



Sources : Graphiques 4a et 4b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

### **5.1.2 : L'évolution du type d'emploi occupé**

La section précédente étudiait l'insécurité économique reliée au marché de l'emploi en analysant l'évolution du statut d'activité au fil du temps et des générations. La présente étape consiste à regarder cette insécurité économique de façon plus fine en analysant l'évolution du type d'emploi occupé par les travailleurs entre 1976 et 2001. Il s'agit de déterminer si le « stock » des emplois occupés en 1976 est composé d'emplois plus stables, ou moins précaires, que les emplois occupés en 2001.

Les figures 5a et 5b représentent l'évolution entre 1976 et 2001 du statut et du secteur d'emploi des travailleurs et travailleuses de 20 à 24 ans dans une optique transversale. On peut observer, chez les hommes, la croissance de la proportion des travailleurs qui occupent un emploi relativement précaire que nous associons à une plus grande insécurité économique. En effet, alors que 90 % des hommes de ce groupe d'âge occupaient un emploi à temps plein en 1976, cette proportion atteint environ 75 % au début des années 90, pour ensuite se stabiliser à 78,5 % en 2001. L'augmentation du travail à temps partiel se remarque surtout dans le secteur privé. À elle seule, la proportion des travailleurs de 20 à 24 ans qui occupent un emploi à temps partiel parmi l'ensemble des travailleurs de ce groupe d'âge est passée de 3,9 % en 1976 à 17,5 % en 2001, ce qui représente 4,5 fois la proportion initiale. Cette progression du travail à temps partiel s'est faite au détriment de l'emploi à temps plein dans les secteurs privé et public, deux formes d'emploi moins précaires. En plus de l'insécurité induite par la réduction du travail à temps plein en faveur du travail à temps partiel, on note aussi la diminution, quasi continue entre 1976 et 2001, de la proportion d'hommes travaillant dans le secteur public au profit d'une proportion plus grande travaillant dans le secteur privé. En 1976, 17,7 % des travailleurs de 20 à 24 ans occupaient un emploi dans la fonction publique (temps plein et temps partiel confondus), contre 7,7 % en 2001; il s'agit d'une diminution de 56 %. Chez les employés du secteur privé (temps plein et temps partiel confondus), ces proportions sont passées de 77,5 % en 1976 à 87,9 % en 2001. La part du travail indépendant avec ou sans employé, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, n'a pas augmenté de manière appréciable et représente environ 5 % de l'ensemble des travailleurs de ce groupe d'âge. La variation de la part du travail indépendant dans le « stock » des emplois occupés n'a donc pas contribué à augmenter l'insécurité économique grandissante des travailleurs masculins de 20 à 24 ans entre 1976 et 2001. Plus généralement, le travail indépendant est un facteur négligeable de l'accroissement de l'insécurité économique pour tous les groupes d'âge considérés.

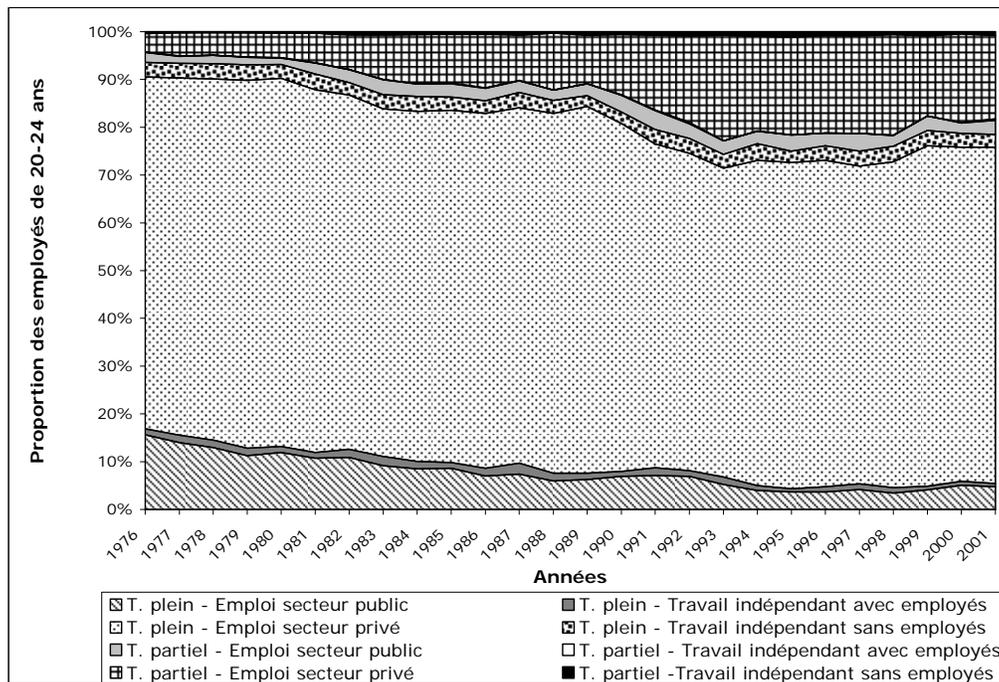
La figure 5b montre que les mêmes tendances s'observent chez les travailleuses canadiennes, mais de façon plus marquée que chez les hommes. En effet, la proportion des travailleuses âgées de 20 à 24 ans qui travaillent à temps plein est passée de 88 % en 1976 à 63,1 % en 2001. Quant à la proportion des travailleuses qui occupent un emploi à temps partiel parmi l'ensemble des travailleuses de 20 à 24 ans, elle est passée de 11,9 % en 1976 à 37 % en 2001, en grande partie en raison de l'essor du travail à temps partiel dans le secteur privé. La diminution de la proportion d'employées dans le secteur public est également plus prononcée chez les femmes que chez les hommes. On peut en déduire que l'aggravation de l'incertitude économique liée au type d'emploi occupé chez les 20 à 24 ans a été plus accentuée chez les femmes que chez les hommes.

Les figures 6a, 6b, 7a et 7b nous apportent les mêmes informations, mais pour les groupes des 25 à 29 ans et des 30 à 34 ans. Chez les hommes, on observe encore l'augmentation de la proportion de travailleurs qui occupent un emploi à temps

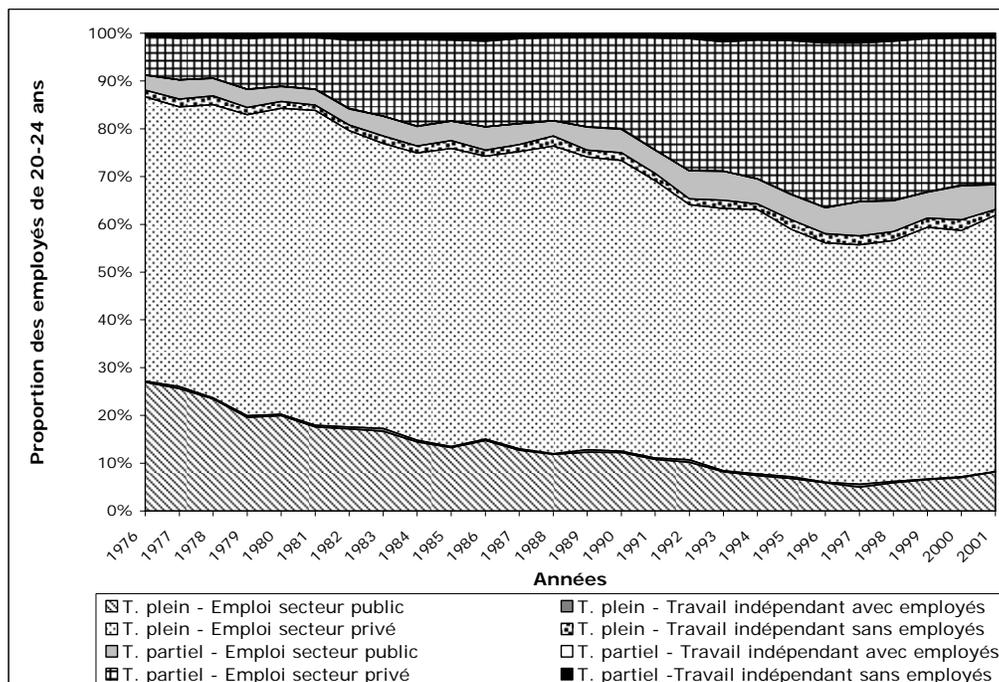
partiel, mais de façon beaucoup moins marquée. Plus les jeunes avancent dans leur vie professionnelle, moins ils sont susceptibles de travailler à temps partiel. Il en résulte que la proportion des jeunes qui travaillent à temps partiel est beaucoup plus faible chez les 25 à 29 ans et les 30 à 34 ans que chez les 20 à 24 ans : elle est inférieure à 5 % dans les deux groupes. La progression du temps partiel chez les travailleurs masculins appartenant à ces groupes d'âge peut donc plus difficilement être considérée comme un facteur important de l'accroissement de l'insécurité économique entre 1976 et 2001. Cependant, la composition des emplois occupés à temps plein montre que la proportion des travailleurs qui œuvrent à temps plein dans le secteur public chez les 25 à 29 ans et les 30 à 34 ans a diminué au cours de cette période, alors que la proportion des membres de ces deux groupes qui sont employés dans le secteur privé ou travailleurs indépendants sans employé a augmenté. Ces deux types d'emploi sont plus précaires que l'emploi à temps plein dans le secteur public. Il semble donc que, pour les hommes de ces deux groupes d'âge, la diminution de la part des emplois à temps plein dans le secteur public et l'augmentation des emplois à temps plein dans le secteur privé ou dans le travail indépendant a contribué à faire croître l'insécurité économique.

La proportion des travailleuses âgées de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans qui occupent un emploi à temps partiel n'a pas non plus connu de croissance majeure au cours de la période. Chez les 25 à 29 ans, la proportion des travailleuses qui ont un emploi à temps plein est demeurée assez stable, au-dessus de 80 %. Chez les 30 à 34 ans, cette proportion a même légèrement augmenté, passant de 74,8 % en 1976 à 80,4 % en 2001. En terme de statut d'emploi, la situation économique des travailleuses de 25 à 29 ans ne s'est donc pas détériorée, surtout si on la compare à celle des travailleuses de 20 à 24 ans. La situation des travailleuses de 30 à 34 ans s'est même améliorée, ce qui n'est pas le cas de leurs confrères masculins. Cependant, on retrouve chez les femmes de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans la même transformation du stock des emplois à temps plein que chez les hommes des mêmes groupes d'âge, c'est-à-dire que les emplois à temps plein du secteur public ont été remplacés en partie par des emplois à temps plein dans le secteur privé et par du travail indépendant sans employé.

**Figure 5a : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des employés de 20-24 ans selon le statut de temps plein ou de temps partiel et le secteur d'emploi, perspective transversale, hommes**

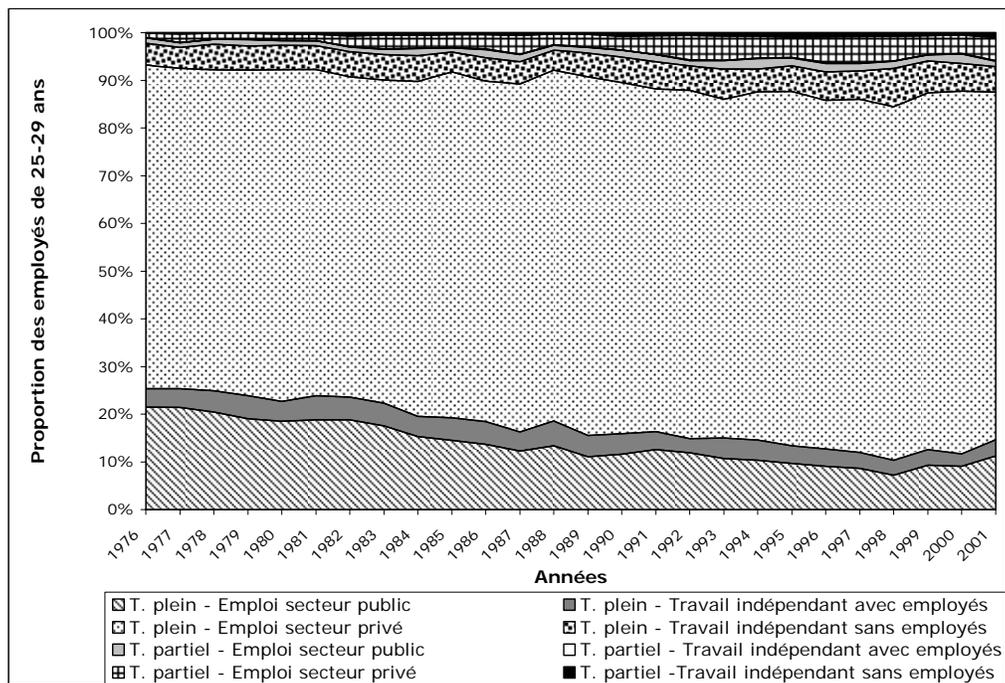


**Figure 5b : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des employés de 20-24 ans selon le statut de temps plein ou de temps partiel et le secteur d'emploi, perspective transversale, femmes**

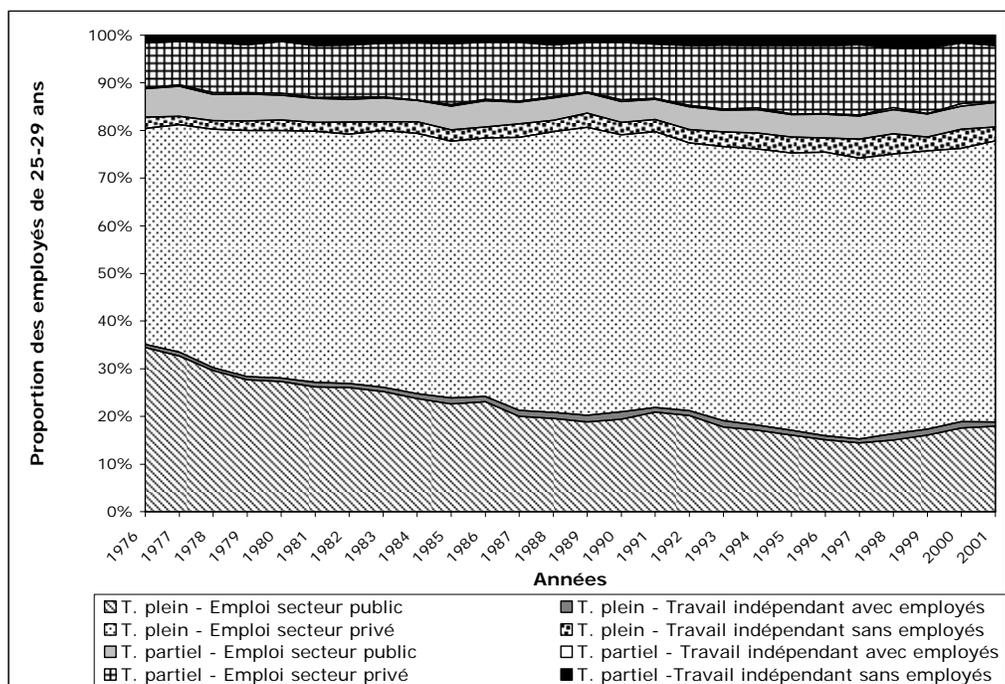


Sources : Graphiques 5a et 5b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 6a : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des employés de 25-29 ans selon le statut de temps plein ou de temps partiel et le secteur d'emploi, perspective transversale, hommes**

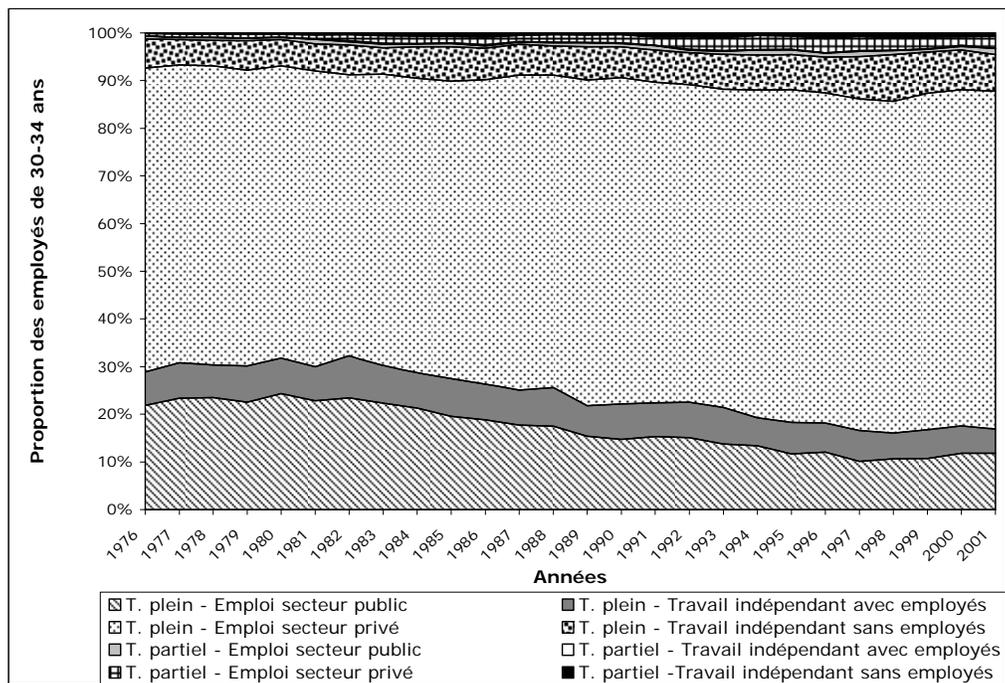


**Figure 6b : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des employés de 25-29 ans selon le statut de temps plein ou de temps partiel et le secteur d'emploi, perspective transversale, femmes**

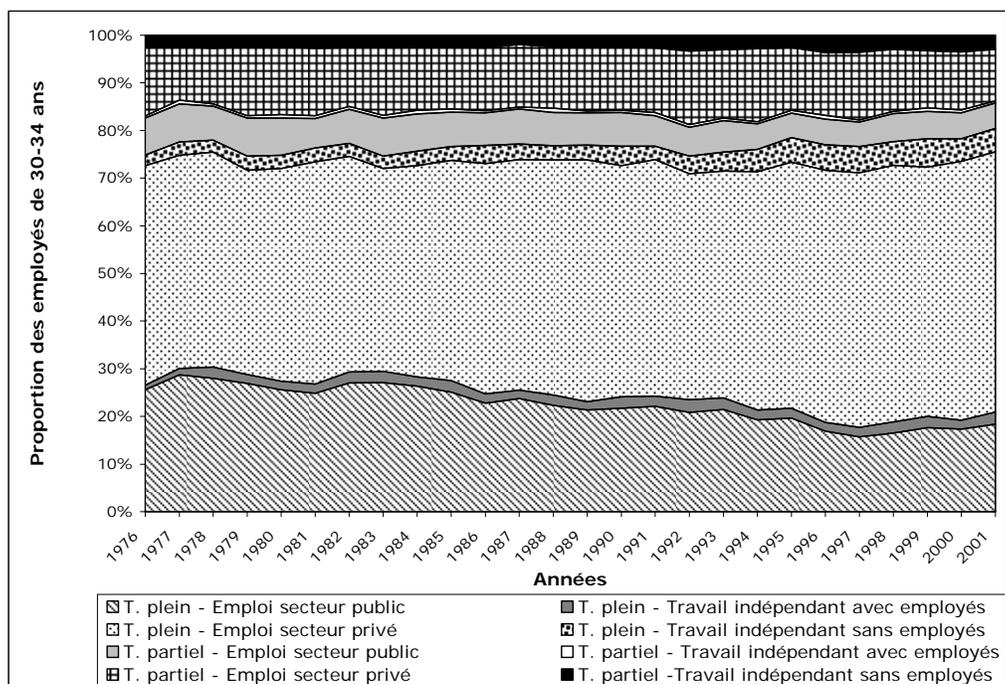


Sources : Graphiques 6a et 6b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 7a : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des employés de 30-34 ans selon le statut de temps plein ou de temps partiel et le secteur d'emploi, perspective transversale, hommes**



**Figure 7b : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des employées de 30-34 ans selon le statut de temps plein ou de temps partiel et le secteur d'emploi, perspective transversale, femmes**



Sources : Graphiques 7a et 7b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

Les figures 5a à 7b présentent l'évolution des emplois occupés à chaque année entre 1971 et 2001 par les personnes appartenant à différentes classes d'âge. Les figures 8a et 8b présentent plutôt l'évolution de la proportion des travailleurs et travailleuses qui occupent un emploi à temps plein dans le secteur public selon le groupe d'âge et la génération. Ces graphiques permettent de comparer la situation de personnes appartenant aux mêmes classes d'âge d'une génération à l'autre et également à vérifier si la trajectoire d'insertion sur le marché du travail mène à occuper un emploi de plus en plus sécuritaire avec le temps au sein de chaque génération.

La figure 8a montre une chute importante de la proportion de travailleurs à temps plein dans le secteur public chez les 20 à 24 ans pour les générations d'hommes suivant celle de 1951-56. En effet, dans cette génération, plus de 20 % de l'ensemble des travailleurs de 20 à 24 ans occupaient ce type d'emploi, comparativement à environ 5 % pour les 20 à 24 ans de la génération 1976-81. Les 20 à 24 ans de la génération 1971-76 ont quant à eux été les moins susceptibles de travailler à temps plein dans le secteur public. La perte d'importance proportionnelle de ce type d'emploi parmi les générations successives depuis 1976 est moindre chez les 25 à 29 ans et chez les 30 à 34 ans que chez les 20 à 24 ans. Les tendances pour les femmes sont similaires, comme le montre la figure 8b. Le début de l'insertion sur le marché du travail se caractérise donc de moins en moins par l'occupation d'un emploi sécuritaire.

Les figures 8a et 8b permettent également d'apprécier les trajectoires de chacune des générations. On voit ainsi que la trajectoire des hommes nés entre 1951 et 1956 est inversée, alors que celle des hommes nés entre 1961 et 1966 est brisée : la proportion des hommes nés entre 1951 et 1956 qui occupent un emploi public à temps plein est plus faible entre 30 et 34 ans qu'elle ne l'est entre 20 et 24 ans, tandis que la proportion des hommes nés entre 1961 et 1966 qui occupent un emploi public à temps plein est plus faible entre 30 et 34 ans qu'elle ne l'est entre 25 et 29 ans, mais plus élevée qu'entre 20 et 24 ans. On constate à peu près la même chose chez les femmes : la trajectoire des femmes nées entre 1951 et 1956 est inversée, comme celle des hommes de la même génération, et celle des femmes nées entre 1956 et 1961 et entre 1961 et 1966 est brisée. Dans la mesure où l'emploi public à temps plein réduit l'insécurité économique à laquelle les individus sont soumis, la situation des travailleurs au sein de ces générations ne s'est pas améliorée de façon linéaire du début à la fin de leur jeunesse, contrairement à ce que l'on pouvait présumer.

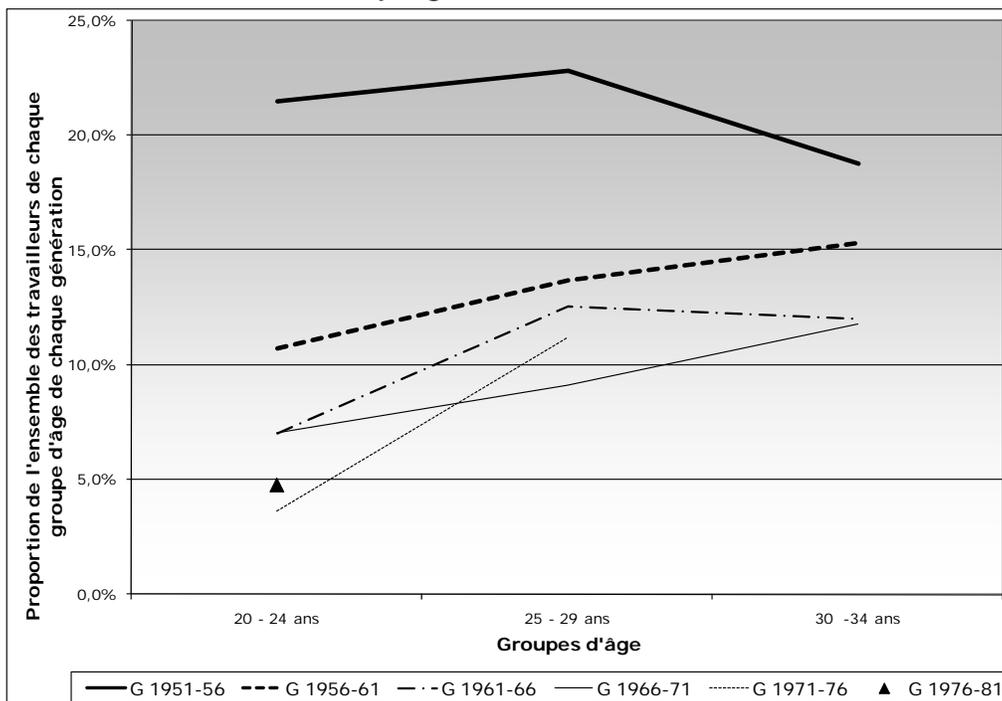
Les figures 8a et 8b portent sur l'évolution de la part de l'emploi public à temps plein, c'est-à-dire du type d'emploi le moins susceptible de soumettre l'individu qui l'occupe à l'insécurité économique. On peut également analyser la contribution de la transformation du « stock » des emplois occupés sur l'évolution de l'insécurité économique en examinant l'évolution de la part d'un type d'emploi très susceptible de soumettre l'individu qui l'occupe à l'insécurité économique, comme par exemple l'emploi à temps partiel dans le secteur public. C'est ce que l'on retrouve dans les figures 9a et 9b. Alors que les figures 8a et 8b montrent que du début à la fin de la période que nous étudions la part de l'emploi public à temps plein dans l'ensemble des emplois occupés par les jeunes a diminué, les figures 9a et 9b montrent que d'une génération à l'autre la part des travailleurs de 20 à 24 ans qui travaillent à temps partiel dans le secteur privé augmente, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

La lecture du graphique 9a montre que, d'une génération à l'autre, l'emploi à temps partiel dans le secteur privé semble devenir de plus en plus caractéristique de l'insertion en emploi des jeunes hommes âgés de 20 à 24 ans : dans les générations les plus récentes, il constitue une part d'autant plus importante de l'ensemble des emplois de ce groupe d'âge —plus de 20 % pour les hommes de la génération 1971-76— qu'il était presque inexistant dans le même groupe d'âge dans la génération née entre 1951 et 1956. Dans toutes les générations d'hommes, à l'exception de celle de 1951-56 pour qui elle est très faible à tous les âges, la part de l'emploi à temps partiel dans le secteur privé est plus faible entre 25 et 29 ans qu'entre 20 et 24 ans et encore légèrement plus faible entre 30 et 34 ans. Dans toutes les générations d'hommes, la part des travailleurs de 30 à 34 ans qui occupent de tels emplois est plus faible que dans les autres classes d'âge et est toujours inférieure à 5 %. L'insécurité économique induite par ce type d'emploi se concentre donc dans la première phase de l'insertion sur le marché du travail.

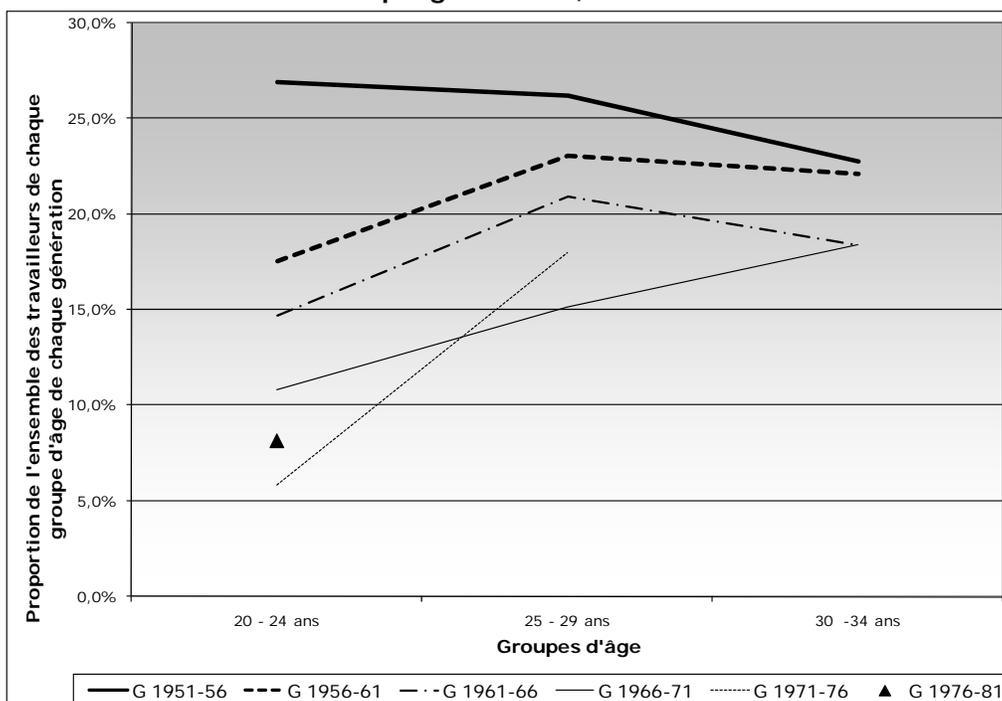
La lecture du graphique 9b fait apparaître que l'emploi à temps partiel dans le secteur privé est plus important pour les femmes que pour les hommes : la proportion des travailleuses qui occupent un emploi dans ce secteur est plus élevée chez les femmes que chez les hommes dans chaque classe d'âge et dans chaque génération.

Il existe néanmoins d'autres différences entre les hommes et les femmes. Les courbes des générations de 1961-66 et de 1966-71 montrent qu'à 30-34 ans, l'emploi à temps partiel dans le secteur privé est moins important que dans les générations précédentes. On constate la même chose chez les 25 à 29 ans de la génération 1971-76, pour qui la part de ce type d'emploi est plus faible que pour la génération 1966-71. On remarque donc que dans les générations de femmes les plus anciennes, la part de l'emploi à temps partiel dans le secteur privé augmente avec l'âge, alors qu'elle diminue avec l'âge dans les générations les plus récentes. Dit autrement, la tendance semble la même chez les hommes et les femmes dans les générations les plus récentes, mais pas dans les générations les plus anciennes. On peut supposer que l'augmentation, avec l'âge, de l'emploi à temps partiel chez les femmes des générations plus anciennes est le résultat d'un choix, les femmes qui occupaient un emploi à temps plein se mettant à occuper un emploi à temps partiel à partir du moment où elles avaient des enfants. On ne voit pas les traces de ce mécanisme dans les générations les plus récentes, ce qui mène à penser que ces femmes n'ajustent pas le rythme de leur insertion sur le marché du travail en fonction de la maternité.

**Figure 8a : Évolution de la proportion de travailleurs à temps plein dans le secteur public parmi l'ensemble des travailleurs de chaque groupe d'âge à chaque génération, hommes**

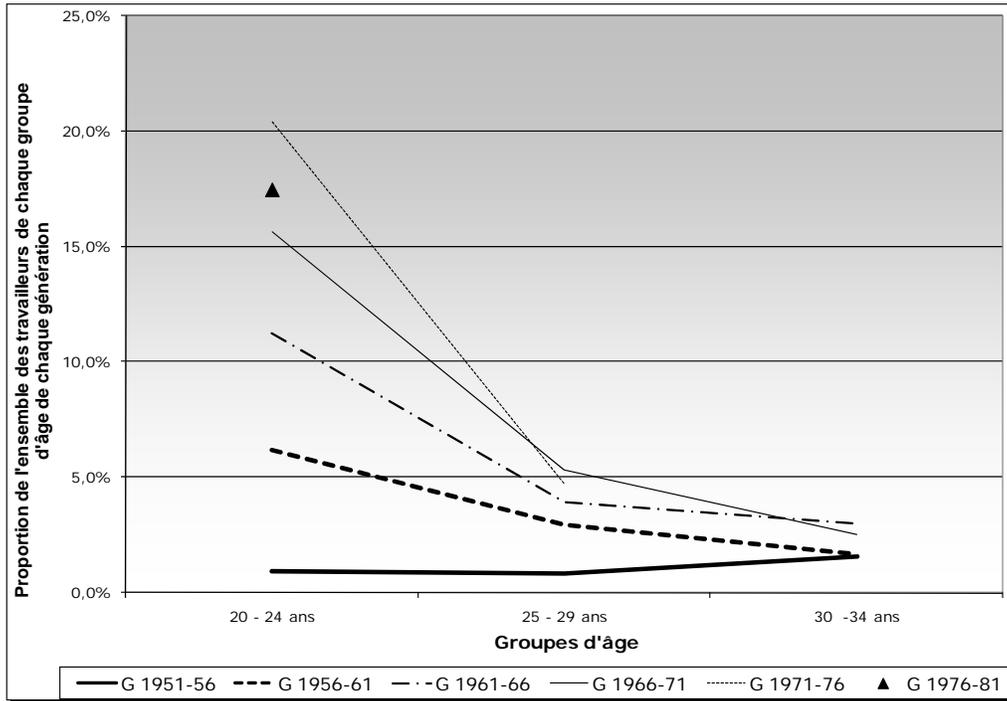


**Figure 8b : Évolution de la proportion de travailleurs à temps plein dans le secteur public parmi l'ensemble des travailleurs de chaque groupe d'âge à chaque génération, femmes**

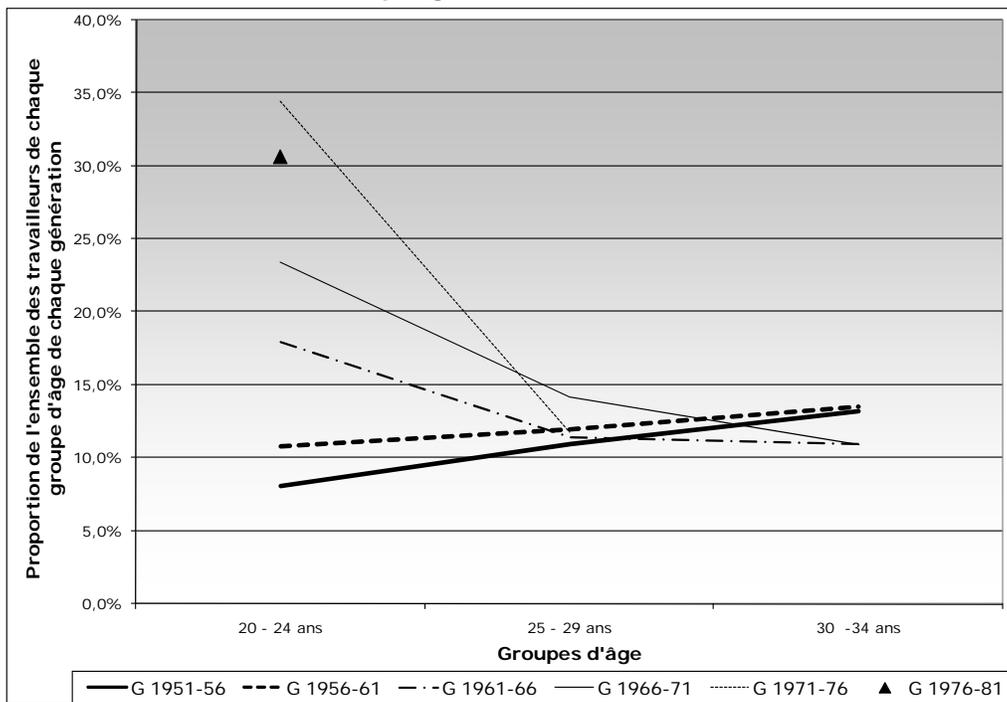


Sources : Graphiques 8a et 8b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 9a : Évolution de la proportion de travailleurs à temps partiel dans le secteur privé parmi l'ensemble des travailleurs de chaque groupe d'âge à chaque génération, hommes**



**Figure 9b : Évolution de la proportion de travailleurs à temps partiel dans le secteur privé parmi l'ensemble des travailleurs de chaque groupe d'âge à chaque génération, femmes**



Sources : Graphiques 9a et 9b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

### **5.1.3 : L'évolution de la durée de l'emploi**

Un autre aspect constitutif de l'insécurité économique auquel font face les individus est la permanence ou non de cet emploi. Tel que mentionné dans la section 4, l'EPA ne contenait aucune variable traitant du caractère permanent ou non de l'emploi occupé avant 1997. Une façon de contourner en partie ce problème est de suivre la variation selon les générations de la durée moyenne en mois, depuis son obtention, de l'emploi principal présentement occupé. Une augmentation des emplois à durée limitée, et donc du « roulement » ou de la « vélocité » du marché du travail, peut refléter une montée de l'incertitude caractérisant la situation économique des jeunes Canadiens et Canadiennes.

À la lecture du graphique 10a, on constate que globalement, la durée moyenne en mois de l'emploi principal occupé au moment de l'enquête a diminué chez les hommes d'une génération à l'autre, que ce soit pour les 20 à 24 ans, les 25 à 29 ans ou les 30 à 34 ans. Chez les 25 à 29 ans, la durée moyenne de l'emploi principal présentement occupé est passée de 43,2 mois pour la génération 1951-56, à 46,2 mois pour la génération 1956-61, pour graduellement se réduire pour les générations plus récentes à 36,7 mois pour la génération 1971-76. Il s'agit d'une diminution d'environ 20 % de la durée moyenne de l'emploi chez les 25 à 29 ans de la génération 1971-76 par rapport à la génération 1956-61. On assiste à la même tendance à la baisse chez les différentes générations de 20 à 24 ans et de 30 à 34 ans. Cependant, la différence est moindre entre les générations de 20 à 24 ans de 1956-61 et de 1976-81 (16 %), et encore plus atténuée entre les générations de 30 à 34 ans de 1956-61 et de 1966-71 (11 %).

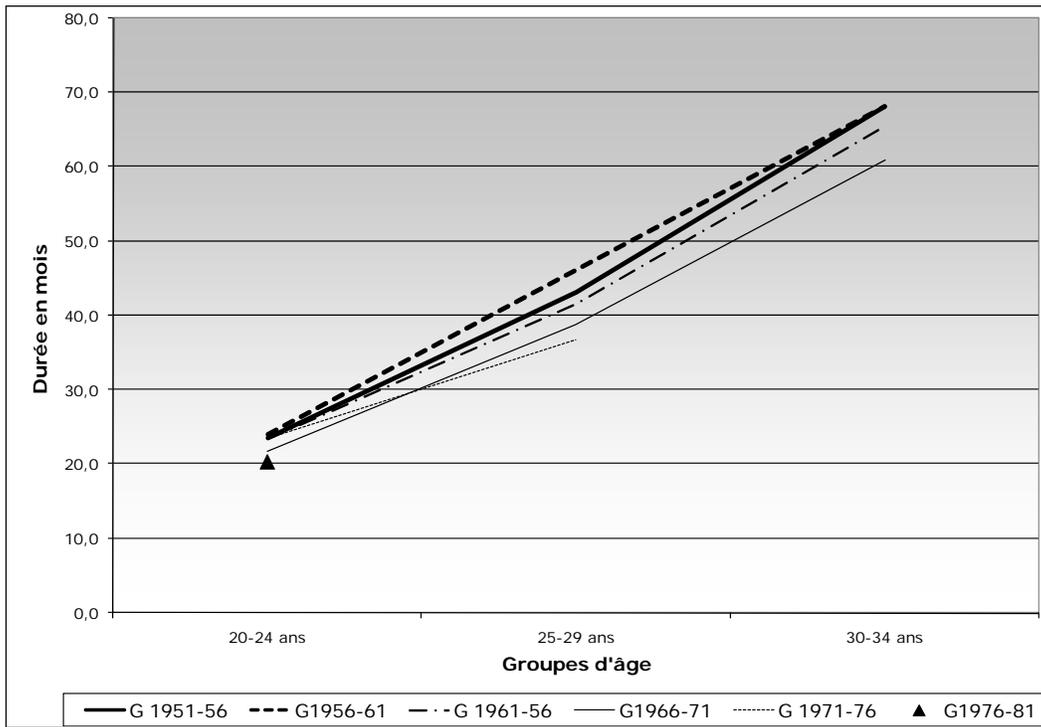
La figure 10b montre que chez les femmes, la durée moyenne en mois de l'emploi principal présentement occupé suit en général la tendance des hommes : elle a diminué au fil des générations, et pour tous les groupes d'âge. Cependant, contrairement aux hommes, la baisse la plus marquée se trouve dans le groupe d'âge des 20 à 24 ans (25 % entre les générations 1951-56 et 1976-81) et non chez les 25 à 29 ans. Chez les 25 à 29 ans et les 30 à 34 ans, ces proportions, en baisse depuis la génération de 1951-56, sont respectivement de 16 % et 8 %.

De façon générale, la durée moyenne de l'emploi principal présentement occupé a diminué d'une génération à l'autre entre 1976 et 2001. Cette diminution a vraisemblablement entraîné l'augmentation du niveau d'insécurité économique auquel est soumise cette population. Il est important de souligner que les diminutions les plus marquées de la durée moyenne de l'emploi principal chez les hommes et chez les femmes se sont produites aux âges les plus propices à la formation des familles et des unions, soit chez les 20-24 ans pour les femmes et les 25-29 ans pour les hommes.

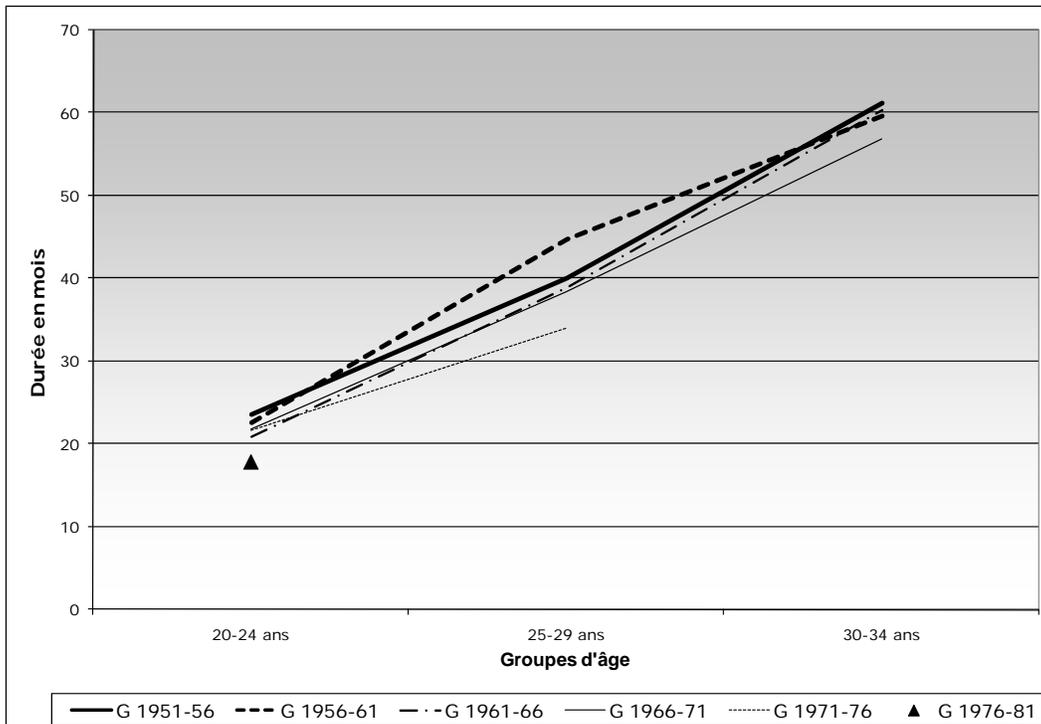
Cependant, il est à noter que cet indicateur doit être interprété avec certaines réserves. En effet, il est possible qu'en des temps économiques très prospères, une diminution de la durée de l'emploi présentement occupé reflète un marché de l'emploi dynamique favorable aux travailleurs, en ce sens que ces derniers n'ont pas peur de quitter leur emploi, sachant qu'ils risquent fortement d'en trouver un autre leur convenant mieux. Cependant, puisque dans le cas présent cet indicateur est calculé pour l'ensemble du Canada (annulant ainsi au fil du temps les effets régionaux conjoncturels) et qu'il a diminué de façon constante dans le temps malgré la succession de cycles économiques défavorables (les récessions de 1981-82 et de 1990-91) et favorables (croissance continue du milieu et de la fin des années 90), cette interprétation semble peu probable. Chez les 20-24 ans, un autre facteur peut potentiellement orienter l'interprétation de cet indicateur, soit l'allongement de la période d'études des hommes et des femmes d'une génération à l'autre. Toutes

choses étant égales par ailleurs, des études prolongées dans un groupe d'âge donné vont en effet diminuer la durée moyenne de l'emploi occupé pour ce groupe d'âge puisqu'elles retardent l'entrée durable sur le marché de l'emploi et favorisent le travail partiel et saisonnier. Par conséquent, la durée moyenne de l'emploi principal occupé depuis son obtention s'en trouve réduite.

**Figure 10a : Évolution de la durée en mois de l'emploi présentement occupé à chaque groupe d'âge pour chaque génération, hommes**



**Figure 10b : Évolution de la durée en mois de l'emploi présentement occupé à chaque groupe d'âge pour chaque génération, femmes**



Sources : Graphiques 10a et 10b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001

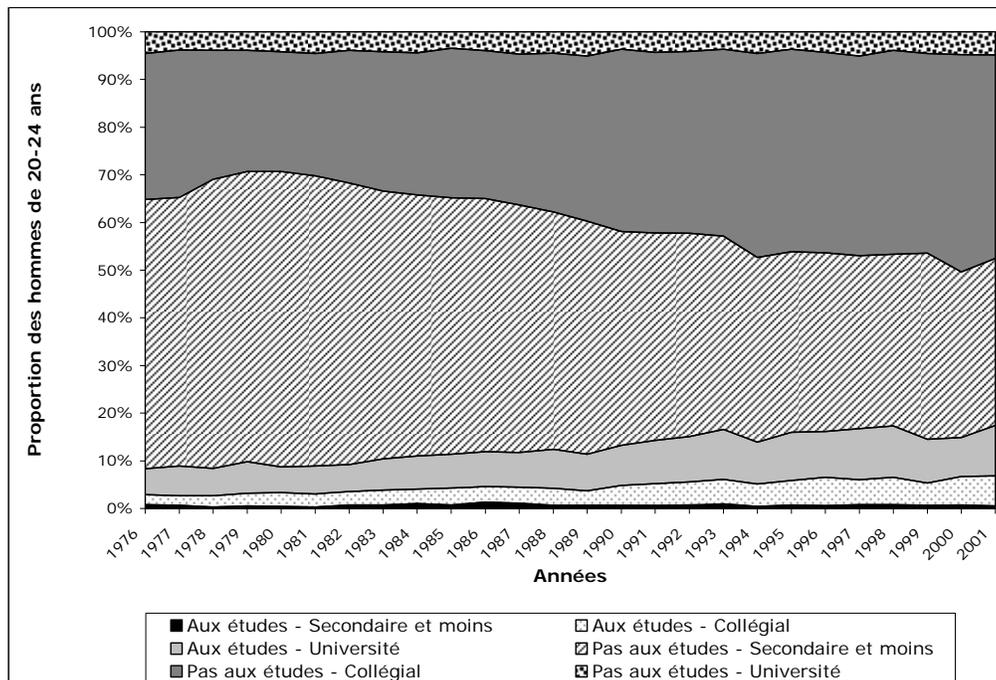
#### **5.1.4 : L'évolution de la trajectoire des études**

À la section 5.1.1, on a montré qu'il y a eu une augmentation importante de la proportion de jeunes de 20 à 29 ans aux études au fil du temps et des générations. Cette hausse a surtout été causée par l'augmentation des proportions de jeunes entreprenant des études postsecondaires entre 1976 et 2001. Les figures 11a et 11b permettent d'observer ce phénomène chez les générations successives de jeunes Canadiens et Canadiennes au cours de cette période. En 1976, la proportion de jeunes hommes de 20 à 24 ans étant aux études collégiales était de 2,1 %, pour se chiffrer en 2001 à 6,4 %. Pour ce qui est de la proportion de jeunes de 20 à 24 ans poursuivant des études universitaires, elle a presque doublé entre 1976 (5,4 %) et 2001 (10,6 %). En ce qui a trait aux jeunes Canadiennes, la proportion de jeunes femmes de 20 à 24 ans aux études collégiales était de 1,6 % en 1976 et de 6,4 % en 2001. La proportion de 20 à 24 ans suivant des études universitaires a quant à elle presque quadruplé entre 1976 (4,2 %) et 2001 (15,1 %).

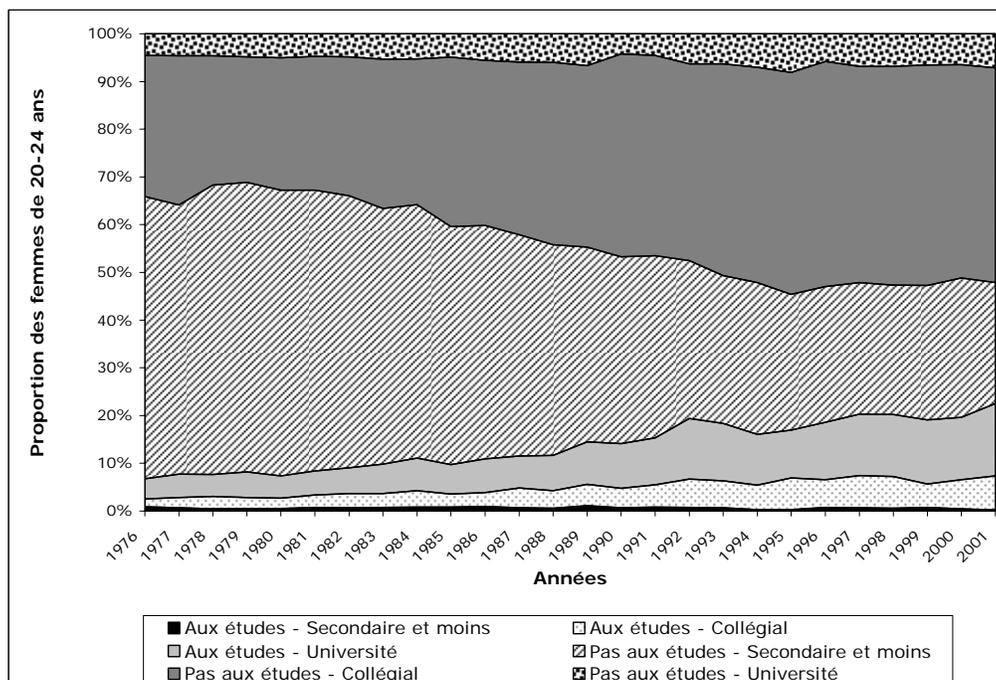
Nos résultats indiquent que les travailleurs de 20 à 24 ans sont proportionnellement de plus en plus nombreux d'une génération à l'autre à être également aux études. Cette augmentation s'observe à partir des graphiques 12a et 12b qui illustrent l'importance de la combinaison études et emploi dans le secteur privé, la plus commune des combinaisons chez les étudiants. Les figures ne permettent toutefois pas d'identifier le statut d'emploi et d'étude (temps plein ou partiel) des personnes concernées.

Il est donc légitime de se demander si ces jeunes de 20 à 24 ans qui combinent davantage travail et études, au fil du temps et des générations, ne le font pas parce qu'ils étudient de plus en plus à temps partiel. Cela pourrait témoigner de la présence fréquente d'une période de transition avant l'entrée sérieuse sur le marché du travail, durant laquelle le travail est l'activité principale et les études l'activité complémentaire. Les figures 13a et 13b nous indiquent que tel n'est pas le cas. À la fois pour les hommes et les femmes de 20 à 24 ans, la combinaison études à temps partiel et travail, en proportion de l'ensemble des travailleurs du même groupe d'âge, est demeurée sensiblement la même au fil du temps. Cependant, les étudiants à temps plein qui travaillent en même temps sont proportionnellement de plus en plus nombreux parmi l'ensemble des travailleurs du même groupe d'âge, et ce à la fois chez les hommes et les femmes. Chez les hommes de 20 à 24 ans, cette proportion a plus que triplé (de 5,6 % à 17,2 %), tandis que chez les femmes du même âge elle a plus que quadruplé (de 4,9 % à 23,7 %) entre 1976 et 2001. Ce n'est donc pas l'existence d'une période de coexistence entre les études et une entrée sérieuse sur le marché du travail qui cause une augmentation des proportions de jeunes qui combinent études et travail, mais l'allongement de la période de formation des jeunes Canadiens âgés de 20 à 24 ans. Ceci pourrait se traduire dans l'importance accrue du travail à temps partiel dans le secteur privé pour les jeunes de 20 à 24 ans observée dans les graphiques 9a et 9b, ce type d'emploi se juxtaposant plus facilement aux études à temps plein.

**Figure 11a : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des hommes de 20-24 ans selon le statut d'étudiant et le niveau d'études atteint, perspective transversale**

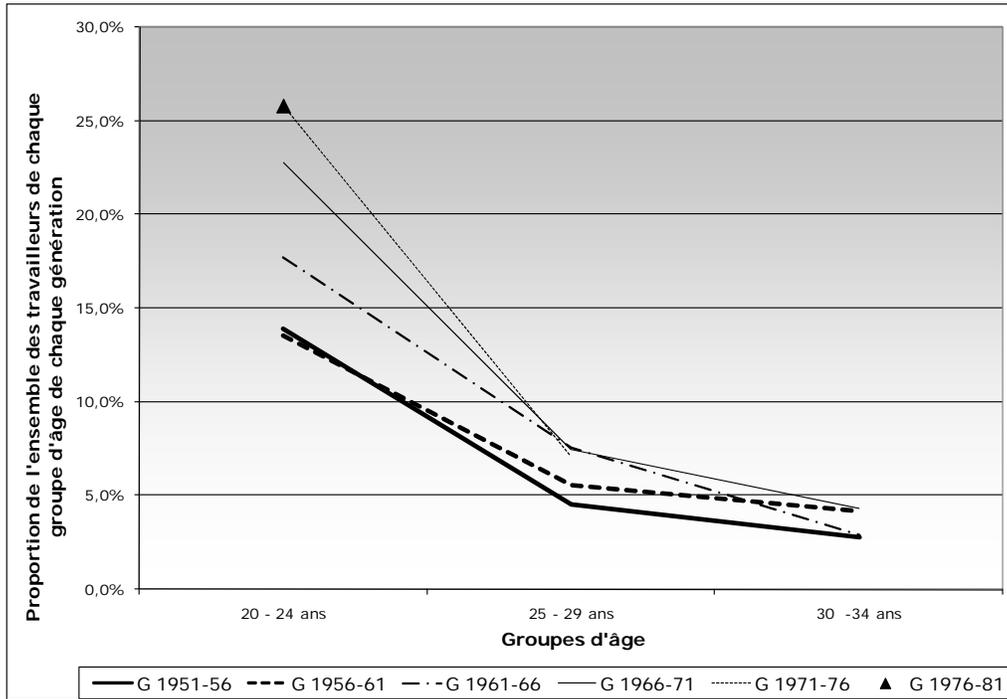


**Figure 11b : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des femmes de 20-24 ans selon le statut d'étudiant et le niveau d'études atteint, perspective transversale**

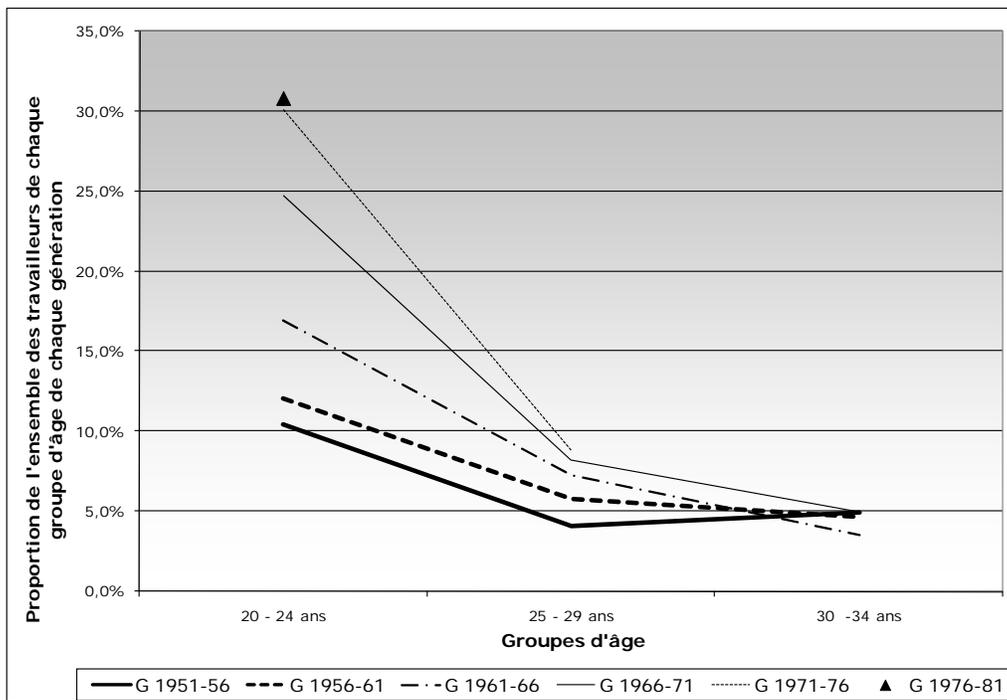


Sources : Graphiques 11a et 11b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 12a : Évolution selon les générations des 20 à 34 ans de la proportion d'étudiants travaillant dans le secteur privé parmi l'ensemble des travailleurs, hommes**

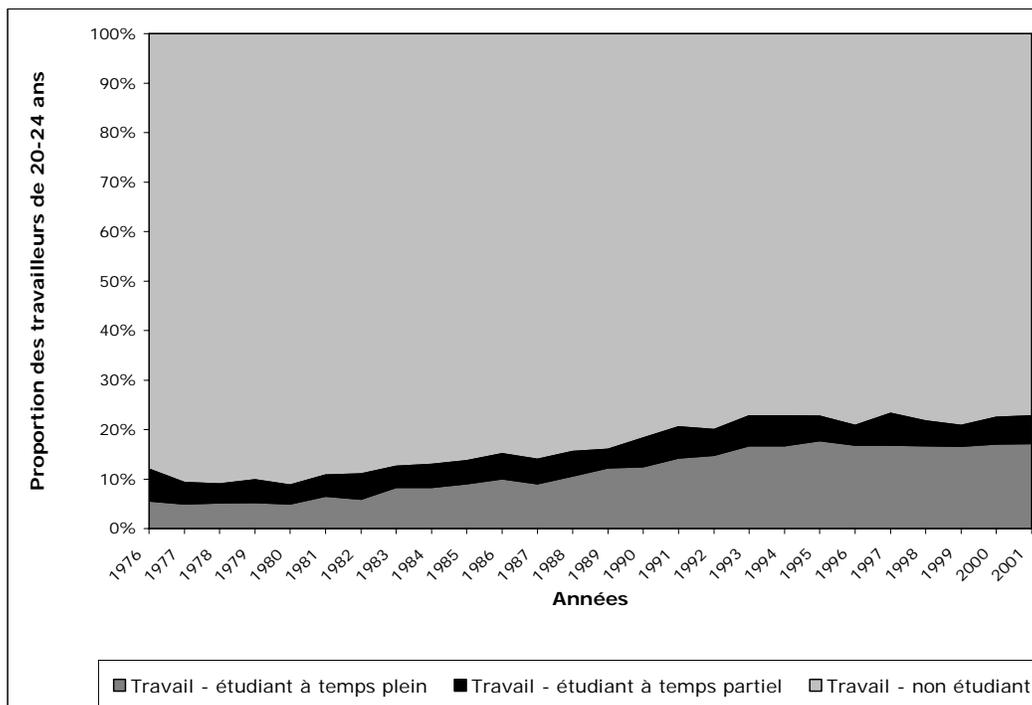


**Figure 12b : Évolution selon les générations des 20 à 34 ans de la proportion d'étudiants travaillant dans le secteur privé parmi l'ensemble des travailleurs, femmes**

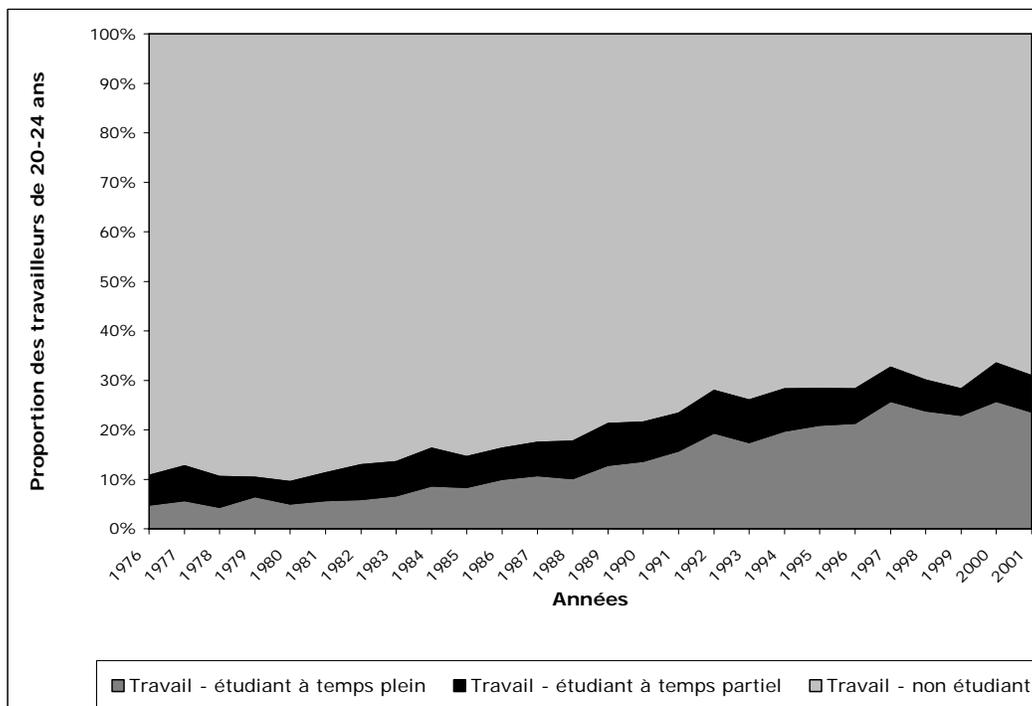


Sources : Graphiques 12a et 12b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 13a : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des hommes de 20-24 ans selon le statut de d'étudiant, perspective transversale**



**Figure 13b : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des femmes de 20-24 ans selon le statut de d'étudiant, perspective transversale**



Sources : Graphiques 13a et 13b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

## **Section 5.2 : La trajectoire de formation des unions et des familles**

### **5.2.1 : L'évolution du statut d'être en couple et d'avoir des enfants**

La constante générale et sans équivoque qui se dégage de l'étude de l'évolution de la formation des unions et des familles chez les hommes de 20 à 34 ans de 1976 à 2001 est que les jeunes hommes vivent de plus en plus seuls et davantage sans enfant.<sup>17</sup> Ce constat est clairement illustré par les graphiques 14a, 15a et 16a. En 1976, 64,4 % des hommes de 20 à 24 ans vivaient seuls, tandis que cette proportion s'élevait à 86,9 % en 2001. Chez les 25 à 29 ans et les 30 à 34 ans, ces proportions sont passées respectivement de 29,3 % à 56,7 % et de 15,7 % à 35,5 % entre 1976 et 2001. Il est tout à fait concevable que les proportions d'hommes seuls diminuent avec le temps. Cependant, la plus forte augmentation, en proportion, d'hommes seuls, s'est produite chez les 30 à 34 ans. En effet, cette proportion a plus que doublé entre 1976 et 2001. Quant à la proportion d'hommes à avoir au moins un enfant, elle a diminué dans tous les groupes d'âge. Chez les 20 à 24 ans, cette diminution s'est produite à un rythme plus élevé que l'augmentation de la proportion d'hommes seuls. En 1976, 11,3 % des hommes de 20 à 24 ans avait au moins un enfant, tandis que cette proportion s'élevait à seulement 3,6 % en 2001. Chez les 25 à 29 ans et les 30 à 34 ans, ces proportions sont passées respectivement de 41,5 % à 19,7 % et de 69,3 % à 41,9 % entre 1976 et 2001. Donc, en 2001, la majorité (58,1 %) des hommes âgés entre 30 et 34 ans n'ont pas encore eu d'enfant.

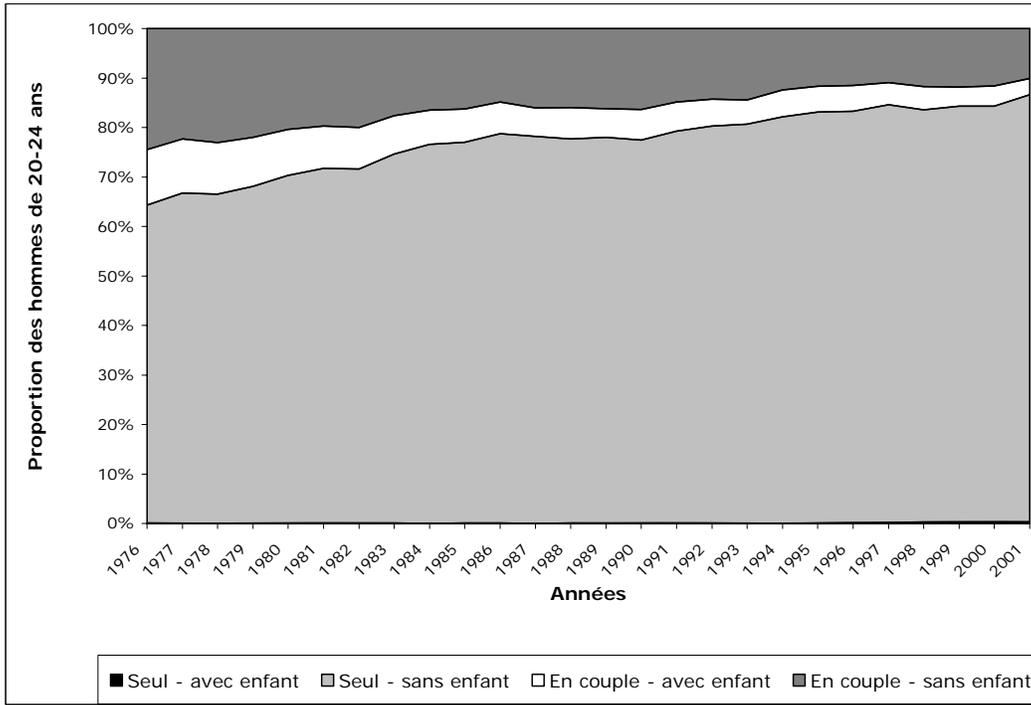
À la lecture des figures 14b, 15b et 16b, on peut également constater que les jeunes femmes âgées de 20 à 34 ans entre 1976 à 2001 vivent, elles aussi, de plus en plus seules et de plus en plus sans enfant. Cependant, même si les jeunes femmes suivent les mêmes tendances que les hommes, les proportions sont moins élevées. En 1976, 43,5 % des femmes de 20 à 24 ans vivaient seules, tandis que cette proportion s'élevait à 73,1 % en 2001. Chez les 25 à 29 ans et les 30 à 34 ans, ces proportions sont passées respectivement de 19,6 % à 41,1 % et de 14,8 % à 27,1 % entre 1976 et 2001. Contrairement aux hommes, l'augmentation la plus rapide de personnes seules ne s'est pas produite chez les 30 à 34 ans, mais chez les 20 à 24 ans. La proportion de femmes de 20 à 24 ans qui vivent seules est 1,6 fois plus importante en 2001 qu'en 1976. Quant à la proportion de femmes ayant au moins un enfant, elle a diminué, comme pour les hommes, chez tous les groupes d'âges. En 1976, 25,3 % des femmes de 20 à 24 ans avaient au moins un enfant, tandis que cette proportion s'élevait à seulement 13,3 % en 2001. Chez les 25 à 29 ans et les 30 à 34 ans, ces proportions sont passées respectivement de 62,0 % à 37,7 % et de 79,9 % à 62,5 % entre 1976 et 2001. En 2001, contrairement aux hommes, la majorité (62,5 %) des femmes de 30 à 34 ans ont donc au moins un enfant.

Il n'est ainsi pas étonnant de constater aux graphiques 17a et 17b que plus ils appartiennent à une jeune génération, moins les hommes et les femmes ont tendance, en proportion, à vivre en couple et à avoir un enfant.

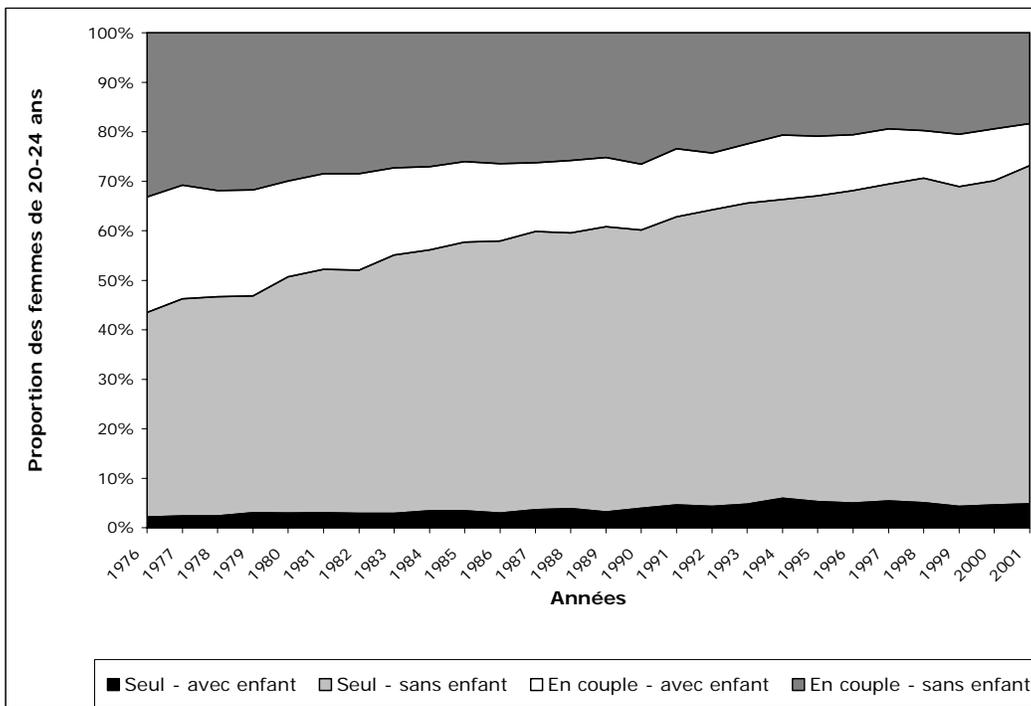
---

<sup>17</sup> Par personne seule, on entend ici une personne qui ne vit pas en couple et non pas, comme c'est habituellement le cas dans la statistique officielle, un individu habitant dans un logement ou dans une maison sans colocataire ou co-chambreur.

**Figure 14a : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des hommes de 20-24 ans selon leur situation familiale, perspective transversale**

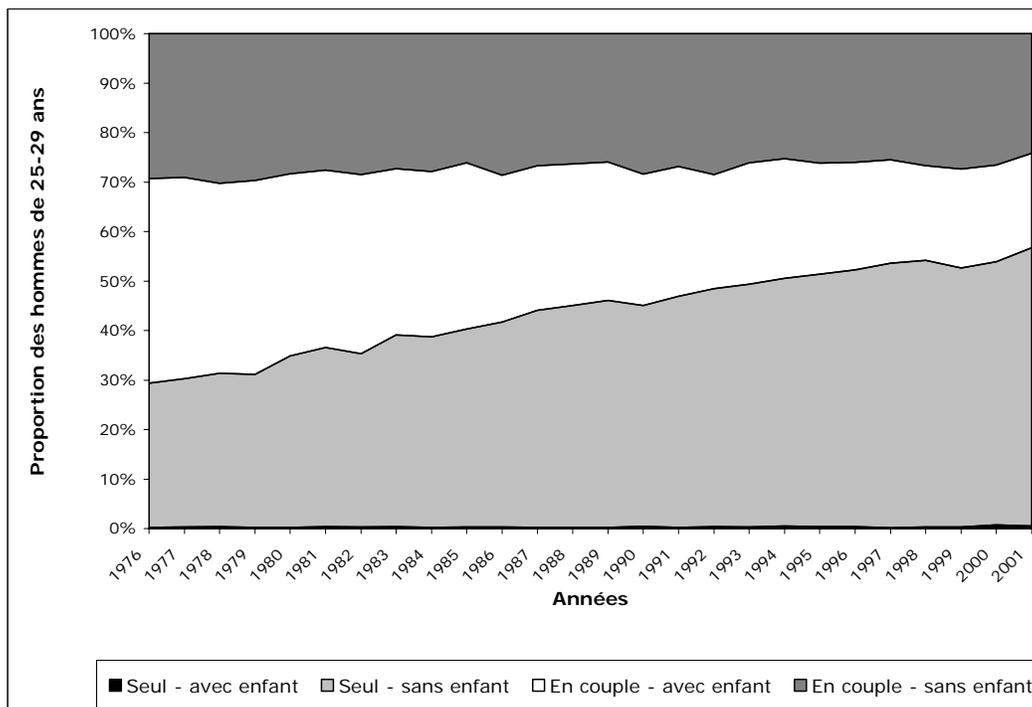


**Figure 14b : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des femmes de 20-24 ans selon leur situation familiale, perspective transversale**

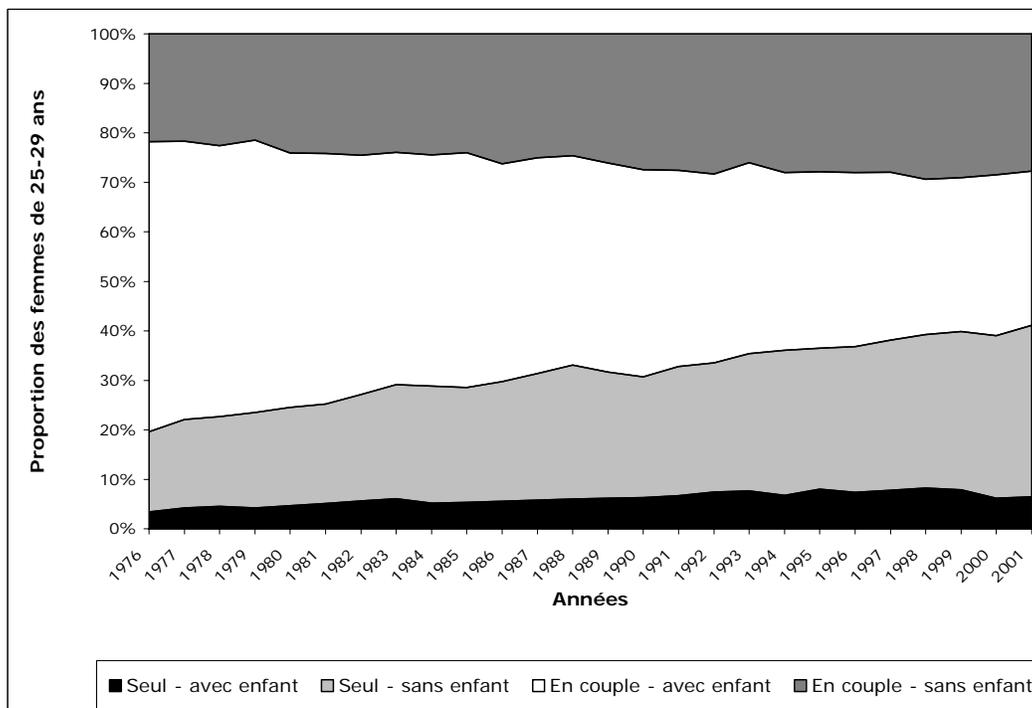


Sources : Graphiques 14a et 14b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 15a : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des hommes de 25-29 ans selon leur situation familiale, perspective transversale**

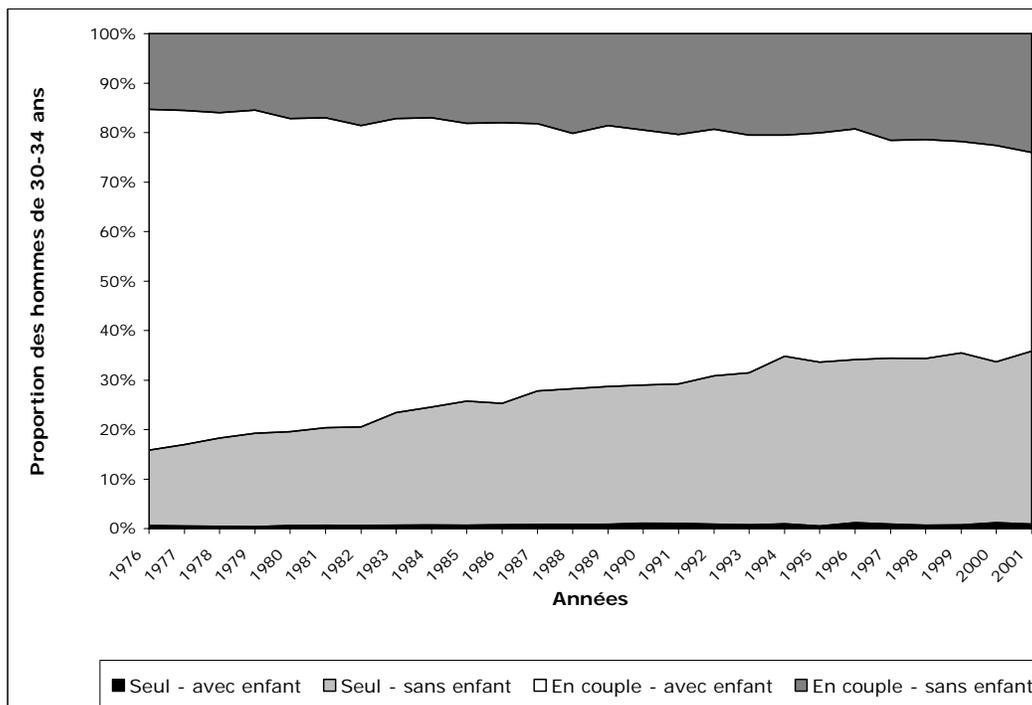


**Figure 15b : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des femmes de 25-29 ans selon leur situation familiale, perspective transversale**

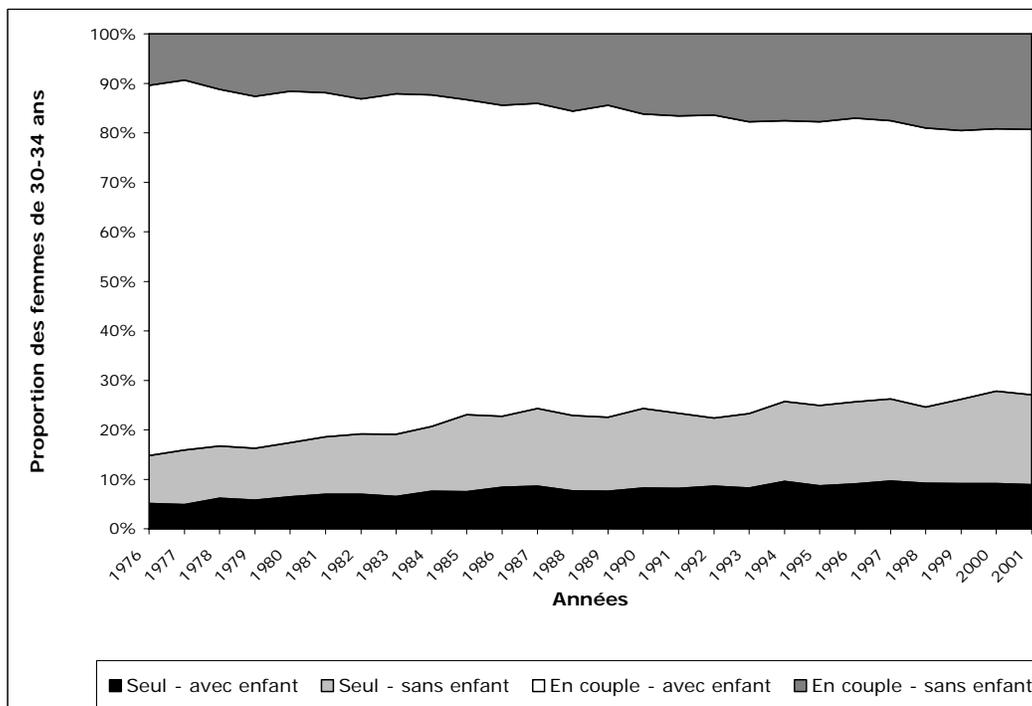


Sources : Graphiques 15a et 15b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 16a : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des hommes de 30-34 ans selon leur situation familiale, perspective transversale**

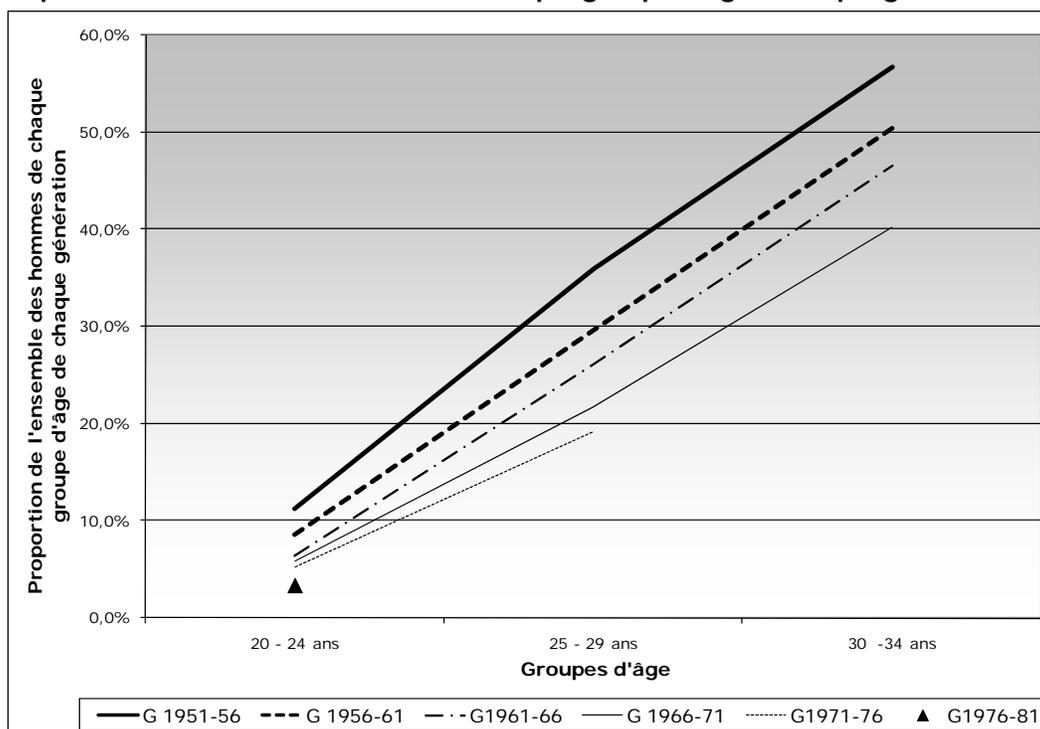


**Figure 16b : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition des femmes de 30-34 ans selon leur situation familiale, perspective transversale**

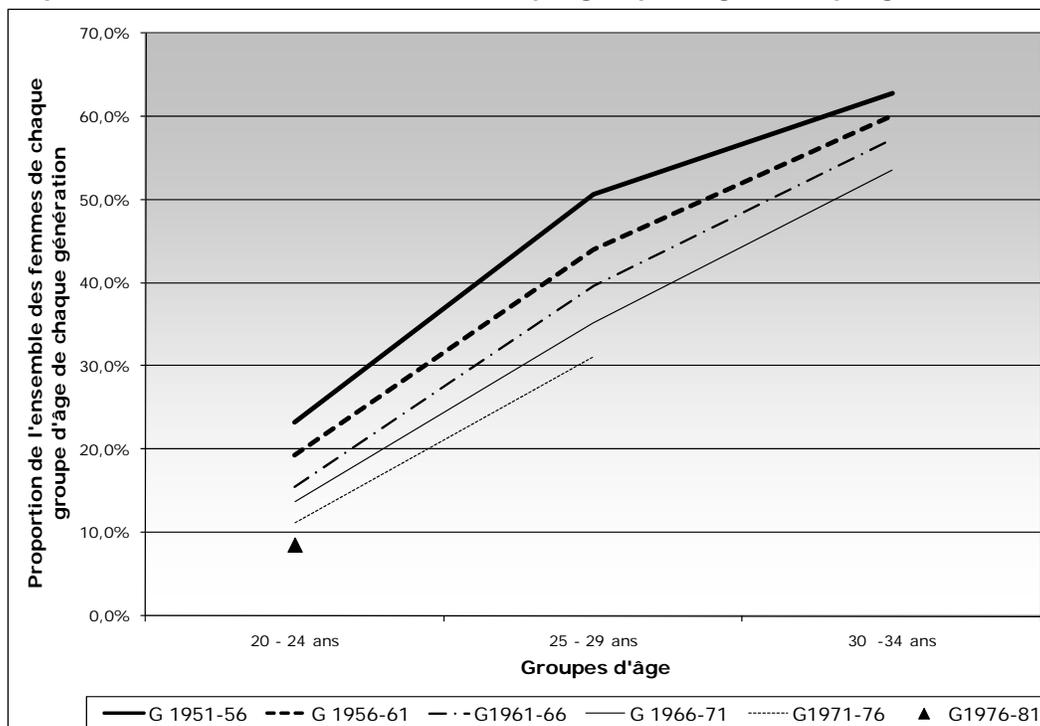


Sources : Graphiques 16a et 16b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 17a : Évolution de la proportion des hommes en couple avec enfant(s) parmi l'ensemble des hommes de chaque groupe d'âge à chaque génération**



**Figure 17b : Évolution de la proportion de femmes en couple avec enfant(s) parmi l'ensemble des femmes de chaque groupe d'âge à chaque génération**



Sources : Graphiques 17a et 17b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

### **5.2.2 : L'évolution de l'âge du premier enfant**

Dans cette section, nous cherchons à voir si l'âge auquel les jeunes Canadiens et Canadiennes ont constitué leur descendance a changé au cours de la période que nous étudions. Les données de l'EPA ne permettent pas d'étudier l'âge auquel les répondants ont eu leur premier enfant. Pour étudier le lien entre l'âge des parents et celui des enfants, on ne dispose que d'une information, soit l'âge du plus jeune enfant du répondant. Le lien entre cette information et la question qui nous intéresse est indirect, mais on peut le résumer comme suit : si, dans une classe d'âge donnée, l'âge du plus jeune enfant diminue au fil des années, l'âge auquel les individus ont des enfants a tendance à augmenter et si l'âge du plus jeune enfant ne varie pas, l'âge auquel les individus ont des enfants ne change pas. Partant des résultats de la section précédente, qui montrent qu'au sein de chaque classe d'âge la proportion des jeunes Canadiens et Canadiennes qui vivent en famille a diminué au fil des années, on voit mal comment l'âge auquel ils ont des enfants pourrait avoir diminué.

Les figures 20a et 20b montrent que la proportion des hommes et des femmes de 30 à 34 ans dont le plus jeune enfant a moins de trois ans a augmenté du début à la fin de la période, alors que la proportion de ceux dont le plus jeune enfant a entre trois et cinq ans est demeurée sensiblement la même et que celle de ceux dont le plus jeune enfant est plus âgé a diminué, un peu plus chez les hommes que chez les femmes. Ces résultats sont conformes à ce que nous attendions et complètent ceux de la section précédente : du début à la fin de la période, l'âge auquel on a des enfants augmente.

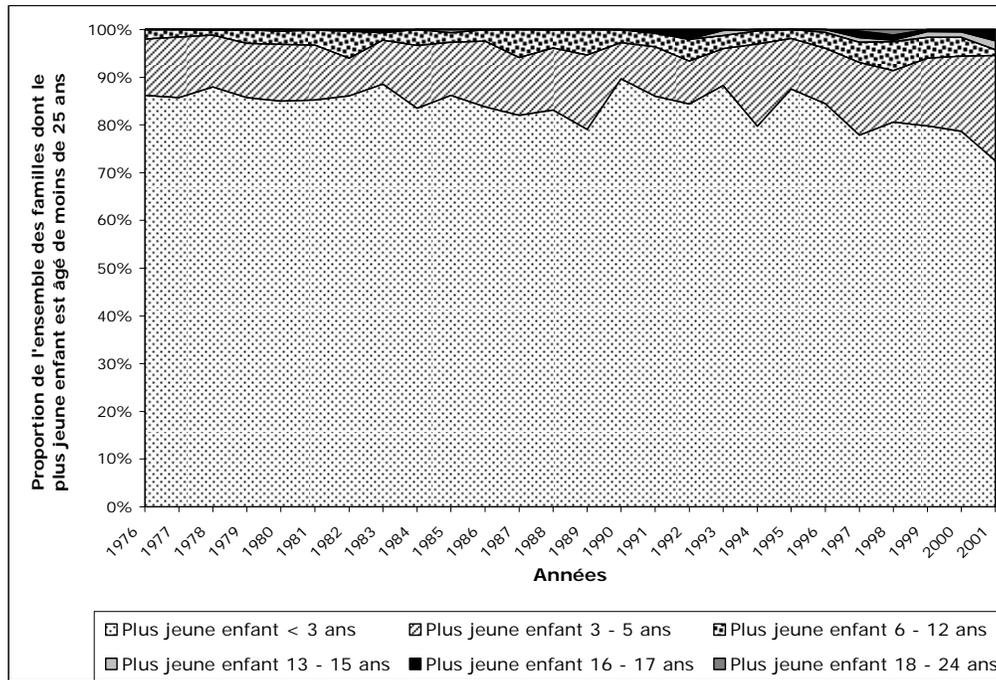
La figure 18a présente toutefois des résultats contraires à nos hypothèses et, en fait, assez étranges. D'après ces graphiques, les hommes ayant de 20 à 24 ans en 2001 auraient eu leurs enfants plus jeunes que ceux de la même classe d'âge en 1976. En effet, la proportion de jeunes hommes de 20 à 24 ans dont l'enfant le plus jeune a moins de 3 ans est passée de 86,2 % en 1976 à 72,2 % en 2001. En contrepartie, la proportion des jeunes hommes de 20 à 24 ans dont le plus jeune enfant est âgé entre 3 et 5 ans aurait augmenté entre 1976 et 2001. Avec un peu d'imagination, on pourrait soutenir, en se référant aux résultats de la section précédente, que puisque 11,3 % des hommes de 20 à 24 ans avait au moins un enfant en 1976 et que cette proportion a baissé à seulement 3,6 % en 2001, un bon nombre des enfants qu'auraient eus les hommes de 20 à 24 ans en 2001 ne seraient ni désirés ni planifiés. Les enfants qu'auraient eus les hommes de cet âge en 2001 seraient alors essentiellement des accidents de parcours plutôt que naissances voulues et désirées. Puisque l'on admet généralement que les naissances non planifiées sont plus courantes chez les jeunes et les très jeunes adultes, ceci expliquerait que les hommes de 20 à 24 ans en 2001 aient eu leurs enfants plus jeunes que ceux âgés de 20 à 24 ans en 1976.

Cette explication est possible. Elle ne rend cependant pas compte d'un autre résultat étrange de ce graphique, qui est en fait une véritable bizarrerie : ce graphique, comme d'autres dans cette section, fait état de faibles pourcentages de jeunes adultes parents d'enfants âgés de 18 à 24 ans. Ces cas ne sont pas le résultat d'une erreur de traitement des auteurs du rapport : ils se trouvent tels quels dans les fichiers de microdonnées de l'EPA. D'après un analyste de Statistique Canada avec qui nous avons discuté de ce problème, cette bizarrerie est probablement une conséquence de la manière dont l'EPA mesure le lien du répondant à la personne de référence du ménage. En effet, la variable qui enregistre cette information ne prévoit rien pour les familles recomposées. Dans un tel cas, la jeune conjointe d'un homme plus âgé qui vit avec sa fille pourrait être classée mère de celle-ci alors qu'elle est en réalité sa belle-mère. On voit que ces cas, toujours proportionnellement très rares,

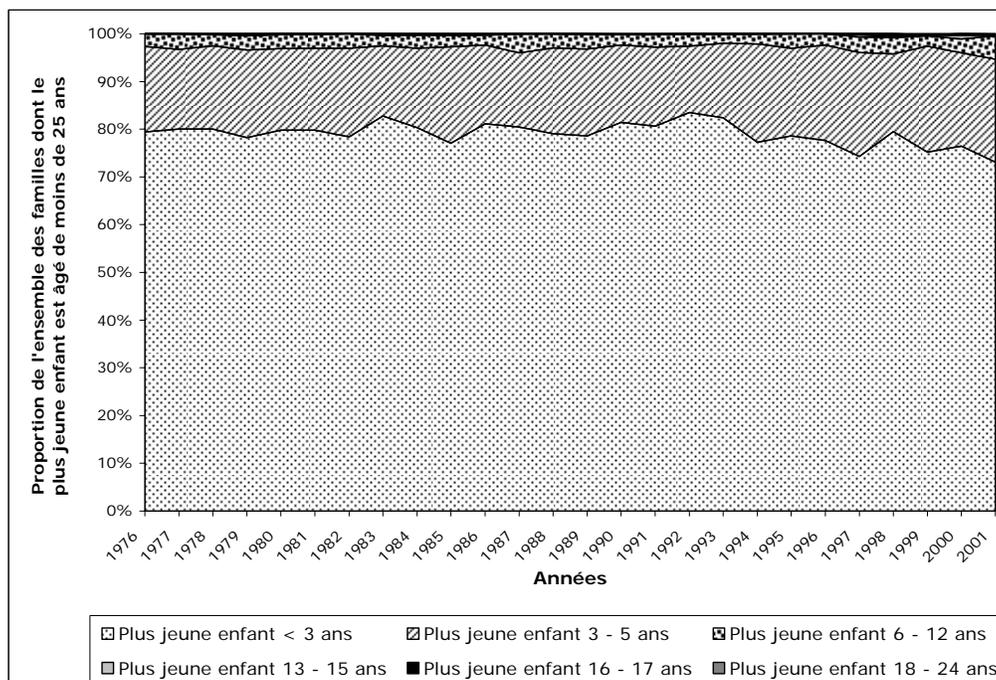
augmentent légèrement avec les années; ceci rend l'explication encore plus vraisemblable puisque le nombre des familles recomposées augmente lui aussi avec les années. Si cette explication est exacte, l'erreur de classement des belles-mères et des beaux-pères en mères et en pères ne se limite pas aux familles recomposées formées de conjoints dont l'âge est très différent mais affecte, en principe, tous les couples et toutes les classes d'âge.

Dit autrement, il n'est pas certain que les données de l'EPA permettent d'étudier de manière très convaincante l'évolution de l'âge auquel les jeunes Canadiens et Canadiennes ont eu leurs enfants au cours de la période qui nous intéresse. Les résultats que nous obtenons pour les hommes et les femmes âgés de 30 à 34 ans sont raisonnables, mais le fait que ces données confondent vraisemblablement les enfants et les beaux-enfants diminue la confiance que l'on peut avoir dans les conclusions que l'on en tire.

**Figure 18a : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition de l'âge du plus jeune enfant (garçon ou fille) de la famille chez les 20-24 ans, perspective transversale, hommes**

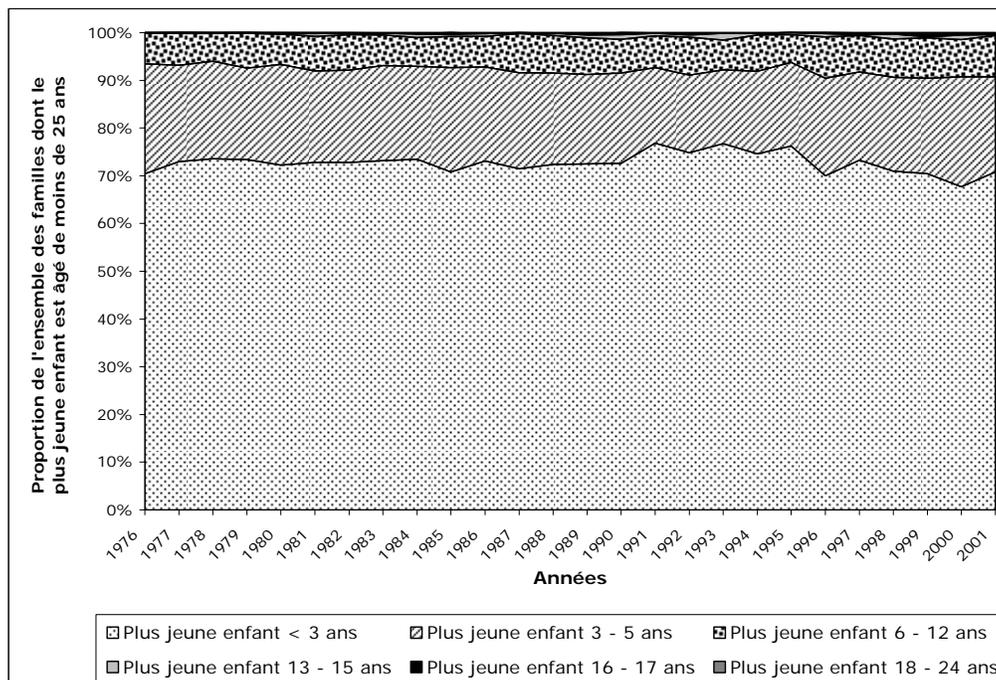


**Figure 18b : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition de l'âge du plus jeune enfant (garçon ou fille) de la famille chez les 20-24 ans, perspective transversale, femmes**

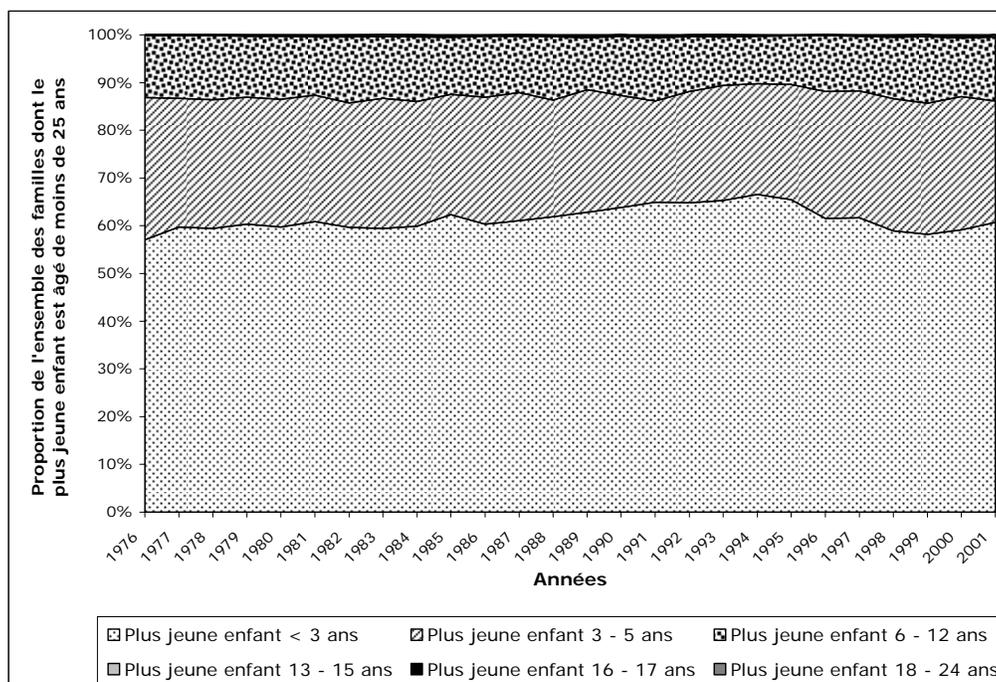


Sources : Graphiques 18a et 18b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Figure 19a : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition de l'âge du plus jeune enfant (garçon ou fille) de la famille chez les 25-29 ans, perspective transversale, hommes**

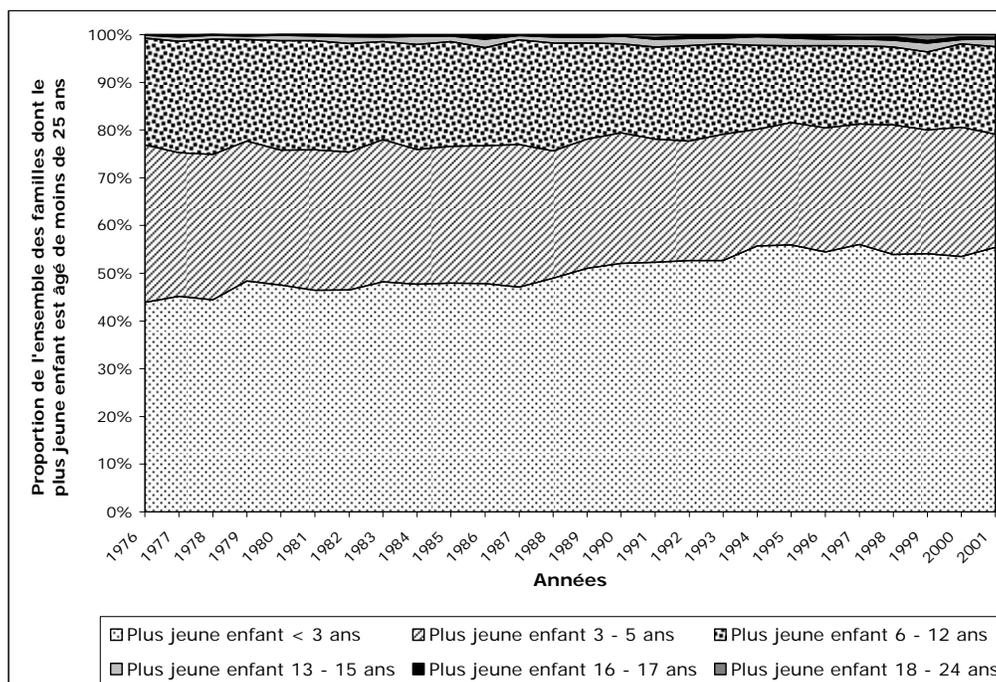


**Figure 19b : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition de l'âge du plus jeune enfant (garçon ou fille) de la famille chez les 25-29 ans, perspective transversale, femmes**

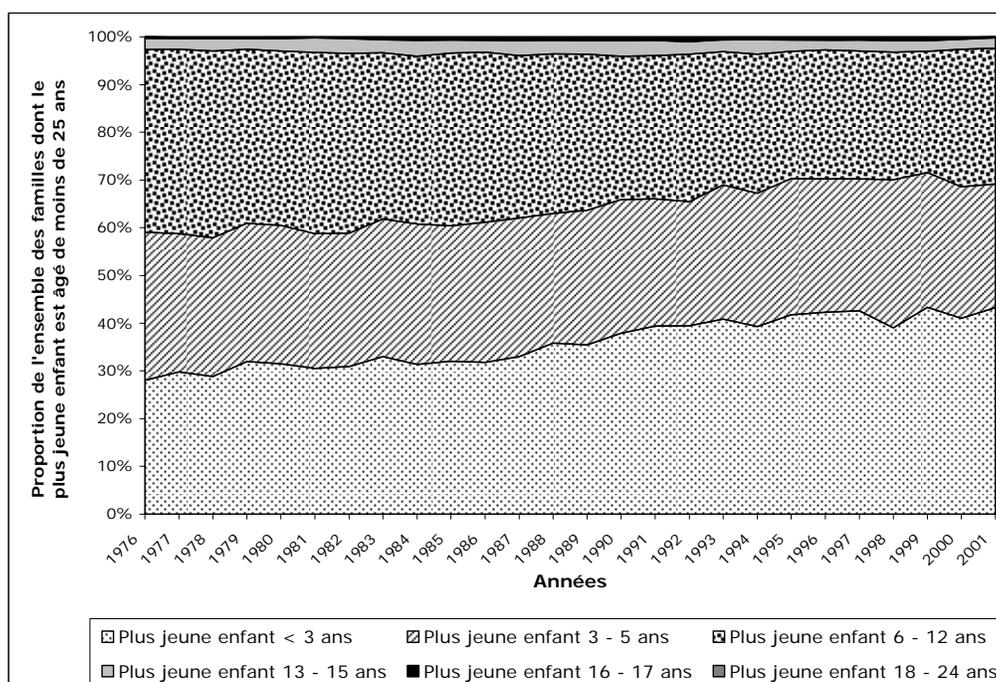


Sources : Graphiques 19a et 19b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

**Graphiques 20a : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition de l'âge du plus jeune enfant (garçon ou fille) de la famille chez les 30-34 ans, perspective transversale, hommes**



**Figure 20b : Évolution entre 1976 et 2001 de la répartition de l'âge du plus jeune enfant (garçon ou fille) de la famille chez les 30-34 ans, perspective transversale, femmes**



Sources : Graphiques 20a et 20b : Enquête sur la population active, mois d'octobre de 1976 à 2001 et calculs des auteurs

## Section 6 : Conclusion

Comme nous l'expliquions dans l'introduction, cette étude fait partie d'un projet plus vaste dont l'objectif est d'étudier les transformations récentes de l'insertion socioprofessionnelle, de la formation de la famille et de la fécondité à la lumière de la notion d'insécurité socio-économique. Bien qu'il n'existe pas, au Canada, de données qui permettent d'étudier directement ces trajectoires au cours de la période qui nous intéresse, la succession d'instantanés qu'on obtient à partir des données de l'*Enquête sur la population active* est le produit des trajectoires individuelles. Nous croyons avoir montré qu'il est possible de parler de ces trajectoires, et surtout de leur transformation au fil du temps, sans pouvoir vraiment les observer.

L'objectif global de cette étude était de décrire, au fil du temps et des générations, l'évolution de l'insertion socio-économique et de la formation des unions et des familles chez les jeunes Canadiens et Canadiennes de 1976 à 2001. Nous voulions répondre à deux questions : la trajectoire d'insertion socio-économique des jeunes s'est-elle dégradée entre 1976 et 2001 ? La trajectoire de formation des unions et des familles des jeunes s'est-elle modifiée parallèlement à la transformation de leur trajectoire d'insertion socio-économique ?

Les informations accumulées dans la section 5.1 montrent que la trajectoire d'insertion socio-économique des jeunes s'est étirée et qu'elle est devenue plus difficile entre 1976 et 2001, autant chez les hommes que chez les femmes. L'allongement de la période d'insertion et l'accroissement de l'incertitude socio-économique ont surtout touché les jeunes de 20 à 29 ans, et plus particulièrement les 20 à 24 ans. On a constaté chez les jeunes hommes, surtout chez les 20 à 24 ans, que l'inactivité a légèrement augmenté au fil du temps et des générations. De plus, chez les mêmes individus, la durée moyenne de l'emploi présentement occupé a diminué de façon significative. Également, les 20 à 24 ans sont les plus touchés par le changement de la structure des emplois qui a converti, au fil du temps, une partie des emplois à temps plein en emplois à temps partiel. Les 20 à 29 ans ont aussi été touchés par un autre changement dans la structure des emplois à temps plein qui favorise l'insécurité : le transfert d'emplois à temps plein dans le secteur public vers des emplois à temps plein dans le secteur privé.

Devant des conditions de plus en plus précaires d'emploi, les 20 à 29 ans, et notamment les 20 à 24 ans, semblent de plus en plus, au fil du temps et des générations, se prémunir contre les risques sociaux reliés au marché du travail en poursuivant, en des proportions de plus en plus grandes, des études postsecondaires. En fait, il semble que les jeunes hommes et les jeunes femmes investissent dans leur capital humain via l'éducation postsecondaire en tant qu'instrument de gestion des risques sociaux associés au marché du travail. Toutefois, la poursuite des études dans la vingtaine rendant l'individu plus vulnérable d'un point de vue financier, les étudiants combinent de plus en plus les études et le travail. En effet, la proportion de travailleurs aux études a augmenté au fil du temps chez les 20 à 24 ans.

Cette propension plus grande à poursuivre des études postsecondaires, bien qu'elle puisse entraîner des revenus plus élevés par la suite, a néanmoins un effet négatif direct sur l'insertion socio-économique à court terme puisqu'elle la retarde. Les jeunes hommes de 20 à 24 ans se consacrent ainsi de moins en moins uniquement au travail. On peut bien sûr penser que l'importance grandissante des études postsecondaires dans la vingtaine au fil du temps et des générations est d'abord et avant tout le résultat de changements de préférences, de normes ou de valeurs chez les générations plus récentes. On peut également souligner que les études prolongées permettent d'acquérir des connaissances et des compétences qui

constituent en eux-mêmes un enrichissement qui améliore la qualité de la vie. Il n'en reste pas moins que dans le contexte économique dans lequel ils vivent, étudier plus longtemps, malgré les avantages à long terme qu'apporte en principe l'investissement dans le capital humain, est, avant tout, une stratégie destinée à affronter les risques sociaux qui impose une dépense à court terme.

Du côté des jeunes femmes, le constat global s'avère semblable, mais diffère sur certains points. L'insécurité économique y est aussi plus grande chez les 20 à 24 ans, puis chez les 25 à 29 ans. Chez elles aussi, les types d'emplois plus précaires ont pris une plus grande importance : plus de travail à temps partiel et moins de travail dans le secteur public. La durée moyenne de l'emploi présentement occupé a aussi diminué de façon significative chez les femmes. Par contre, l'inactivité a diminué à tous les âges au fil du temps et des générations. Également, même si la proportion de travailleuses a diminué chez les 20 à 24 ans, elle a augmenté chez les 25 à 34 ans, contrairement aux hommes. Mais tout comme les hommes, et même de façon encore plus marquée, les jeunes femmes se lancent de plus en plus dans les études postsecondaires, cette réalité pouvant servir à définir en bonne partie les caractéristiques de la situation économique et d'emploi des femmes des plus jeunes générations. Si la poursuite d'études postsecondaires peut pousser à la hausse le niveau d'activité des femmes au sortir de cette période de formation, l'allongement de cette période a des conséquences pour les femmes encore aux études. Entre autres, elles sont de plus en plus nombreuses à cumuler travail et études. Cette situation représente une détérioration de la situation économique des 20 à 29 ans d'une génération à l'autre entre 1976 et 2001, en plus d'entraîner un report de la trajectoire d'insertion socio-économique de ces jeunes aux âges les plus propices à la formation des familles et des unions.

L'étude du parcours des unions et des familles des jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 20 à 34 ans entre 1976 et 2001 montre qu'être en couple et/ou avoir des enfants est de moins en moins commun. C'est d'autant plus vrai pour les hommes, pour qui l'on remarque, entre 1976 et 2001, une chute vertigineuse de la proportion d'hommes de 20 à 24 ans qui ont au moins un enfant. Pour ce même groupe d'âge, la proportion d'hommes vivant seuls dépasse les 80 % en 2001. De plus, chez les hommes de 30 à 34 ans, groupe d'âge dont la majorité n'a toujours pas d'enfant, l'on a assisté à la plus forte hausse de la proportion de personnes seules entre 1976 et 2001. Les jeunes Canadiennes, quoique vivant proportionnellement plus en couple et plus avec un enfant que les hommes, ont suivi les mêmes tendances à vivre davantage seules et sans enfant entre 1976 et 2001. De plus, autant chez les hommes que chez les femmes, on semble repousser de plus en plus les premières naissances vers la trentaine.

En résumé, les jeunes hommes et les jeunes femmes dans la vingtaine ont eu au fil des générations à vivre avec un marché de l'emploi offrant du travail plus incertain. Également, ces jeunes ont retardé de plus en plus leur insertion professionnelle en investissant de manière croissante dans l'éducation postsecondaire. La trajectoire de formation des unions et des familles des jeunes s'est modifiée de manière parallèle à la transformation de la trajectoire d'insertion socio-économique. L'allongement de la période d'insertion socio-économique et l'augmentation de l'incertitude associée aux emplois occupés durant cette partie de leur vie s'accompagnent d'une trajectoire de formation des unions et des familles laissant moins de place à la vie en couple et avec des enfants.

L'approche que nous avons utilisée est descriptive et peut avoir laissé le lecteur sur sa faim. Il est courant, depuis une vingtaine d'années, d'étudier l'insertion socioprofessionnelle et la formation de la famille au moyen de données biographiques qui permettent de reconstituer les trajectoires individuelles et de modèles statistiques qui permettent d'estimer, par exemple, l'effet de la position dans l'espace d'états qui correspond à la trajectoire socio-économique sur le risque de se déplacer d'un état à l'autre dans l'espace d'états qui correspond à la trajectoire familiale. Bien évidemment, cette approche est la plus appropriée pour étudier les phénomènes qui nous intéressent. Si nous disposions de données qui nous permettaient de le faire, nous aurions pu estimer l'effet de l'insécurité socio-économique sur les déplacements entre les modalités de l'espace d'états de la trajectoire familiale et vérifier directement si, comme nous le croyons, l'augmentation entre 1976 et 2001 du niveau d'insécurité socio-économique auquel sont soumis les individus explique le ralentissement du rythme de la transition entre les états de la trajectoire familiale au cours de cette période. Malheureusement, ces données n'ont pas été recueillies de manière prospective lorsqu'il aurait été possible de le faire et ne l'ont pas été depuis de manière rétrospective. La description que nous proposons ne constitue en rien une preuve de la relation et nous ne pouvons donc pour l'instant que supposer qu'elle existe. Faute de mieux, elle permet de montrer que les traces que les trajectoires perdues ont laissées dans les données transversales ne sont pas incompatibles avec cette relation.

## Bibliographie

- Ahn, N. et P. Mira (2002) « A note on the changing relationship between fertility and female employment rates in developed countries », *Journal of Population Economics*, 15: 667–682.
- Anderson, C. (2004) *Economic Insecurity in Comparative Perspective*. Binghamton NY: Binghamton University (Working Paper Series, n° 117.)
- Beaudry, P., et D. A. Green (2000) « Cohort Patterns in Canadian Earnings: Assessing the role of Skill Premia in Inequality », *Canadian Journal of Econometrics* 33(4): 907-938.
- Beaudry, P., T. Lemieux et C. Parent (2000) « What is Happening in the Youth Labour Market in Canada », *Canadian Public Policy* 26(1): S59-S83.
- Castel, R. (1995) *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris: Gallimard et Arthème Fayard.
- Conseil permanent de la jeunesse (2001) *Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main d'œuvre à bas prix compétente et jetable*. Québec: Conseil permanent de la jeunesse.
- Cranford, C. J., L. F. Vosko, et N. Zukewich (2003) « Precarious Employment in the Canadian Labour Market: a Statistical Portrait », *Just Labour* 3: 6-22.
- Dominitz, J. et C. F. Manski (1997), « Perceptions of Economic Insecurity: Evidence From the Survey of Economic Expectations », *The Public Opinion Quarterly* 61(2): 261-287.
- Engelhardt, H., T. Kögel et A. Prskawetz (2004) « Fertility and women's employment reconsidered: A macro-level time-series analysis in developed countries, 1960-2000 », *Population Studies* 58(1): 109-120.
- Engelhardt, H. et A. Prskawetz (2004) « On the Changing Correlation Between Fertility and Female Employment over Space and Time », *European Journal of Population* 20: 35-62.
- Esping-Andersen, G. (1999) *Social Foundations of Postindustrial Economies*. New York: Oxford University Press.
- Fudge, J., E. Tucker, et L. F. Vosko, (2002) *The Legal Concept of employment: Marginalizing Workers*. Ottawa: The Law Commission of Canada.
- Fourastié, J. (1979) *Les trente Glorieuses*. Paris, Éditions Fayard.
- Hughes, K. (1999), *Gender and Self-Employment in Canada: Assessing Trends and Policy Implications*. Ottawa ON: Renouf Publishing Co. Ltd. (Canadian Policy Research Networks Study No. W|04 Changing Employment Relationships Series).
- Lapierre-Adamcyk, E., C. Le Bourdais et K. Lehrhaupt (1995) « Le départ du foyer parental des jeunes Canadiens nés entre 1921 et 1960 », *Population* 50(4-5):1111-1136.
- Laplante, B. et J.-F. Godin (2003), « La population active au 20<sup>e</sup> siècle » dans Céline Le Bourdais et Victor Piché (dir.) *La démographie québécoise. Enjeux du 21<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 193-219.

- Légaré, J. et P. O. Ménard (2006) *Les générations X et Y du Québec, vraiment différentes des précédentes?* Hamilton ON : McMaster University (SEDAP Research Paper, n°158).
- Lévy, R., J. A. Gauthier et E. Widmer (2006) « Entre contraintes institutionnelles et domestiques : les parcours de vie masculins et féminins en Suisse », *Cahiers canadiens de sociologie* 31(4) : 461-489.
- Marshall, K. (1998) « Les pères au foyer », *L'Emploi et le revenu en perspective* 10(1) : 9-15 (Statistique Canada, 75-001-XPf).
- McDonald, P. (2001), « Theory Pertaining to Low Fertility », communication présentée au séminaire de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population sur *Les perspectives internationales sur la fécondité faible*, Tokyo (Japon), 21-23 mars.
- Meron, M et I. Widmer (2002) « Les femmes au chômage retardent l'arrivée du premier enfant », *Population* 57(2) : 327-357.
- Morissette, R. (2002) « Précarité financière des familles », *L'Emploi et le revenu en perspective* 3(7) : 5-17 (Statistique Canada, 75-001-XIF).
- Organisation de coopération et de développement économiques (1997), *Perspectives de l'emploi 1997*. Paris : OCDE.
- Oppenheimer, V. K. (1994) « Women's rising employment and the future of family in industrial societies », *Population and Development Review* 20 : 293-342.
- Osberg, L. (1998) *Economic Insecurity*. Sydney, Australie : University of New South Wales (Social Policy Research Center, Discussion paper n° 88).
- Ravanera, Z., F. Rajulton et T. K. Burch (1998) « Early Life Transitions of Canadian Women: A Cohort Analysis of Timing, Sequences, and Variations », *European Journal of Population* 14 : 179-204.
- Ravanera, Z., F. Rajulton et T. K. Burch (2003) « Early Life Transitions of Canadian Youth: Effects of Family Transformations and Community Characteristics », *Canadian Studies in Population* 30(2): 327-354.
- Ravanera, Z., F. Rajulton, T. K. Burch et C. Le Bourdais (2002) « The Early Life Courses of Canadian Men: Analysis of Timing and Sequences of Events », *Canadian Studies in Population* 29: 293-312.
- Statistique Canada (2007), *Guide de l'Enquête sur la population active 2007*, Ottawa, Division de la statistique du travail, Programme de l'Enquête sur la population active (71-543-GIF).